

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 135

Charles-Edouard Rochat

DES PIERRES A SAUVER

1966 - 1971



SYNDIC
DE LA

COMMUNE DE L'ABBAYE

ACA, JFA127 Eglise de l'Abbaye¹⁹

M

1966-1971

Arc Gothique de l'Abbaye



1571 L'Abbaye 1971

IL A FALLU LUTTER pour remonter ces pierres
Qui démontrent les fastes du couvent de naguère...
Au bel enthousiasme de plusieurs citoyens
Notamment du Pasteur, et puis du médecin.
Sans compter les efforts des enfants de l'école
Et le dévouement de plusieurs bénévoles...
Ce fut l'indifférence, même l'hostilité
De plusieurs responsables à l'horizon borné;
Même l'archéologue assez peu diplomate
Ne sut pas s'imposer pour trouver bonne place...
Si l'on a mis du temps, l'affaire s'est murie
Et l'on peut constater complète réussite.
Cet arc historique que Monseigneur Calmels
Le Général de l'Ordre salua comme tel,
Racontera comment Les Prémontrés naguère
En ce lieu isolé, bâtirent un monastère.
1126-1536.

EDITIONS LE PELERIN

2002

Introduction

Charles-Edouard Rochat (1909-1981) était un homme tenace, parfois intransigeant voire cassant, tant en parole qu'en écrit ou qu'en acte. D'où ce manque patent de souplesse, mais la passion se suffirait-elle de la tiédeur, et quelques difficultés avec les autorités en place, et même que lui-même en fit longtemps partie - syndic de l'Abbaye de 1946 à 1965! -.

La lutte fut rude pour ramener ces vieilles pierres des décombres puis pour les placer là où elles sont aujourd'hui, à vent de l'église. Il est vrai que le coût d'une telle opération fut singulièrement élevé. Certains se demanderont même après coup si le jeu en valait la chandelle. Avec ces quelques dizaines de milliers de francs on eut presque pu élever un musée en souvenir et à la gloire de l'ancienne abbaye.

Gothique flamboyant, nous ont-ils dit. Ce n'est qu'un arc. Mais celui-ci permet de manière très convainquante de se faire une idée de la splendeur au moins du cloître de l'ancien couvent. Il prouve aussi que ce passé fut réel, solide, authentique, et que ce ne fut pas une lointaine histoire un peu inventée et magnifiée par la grâce des historiens de l'époque, romantiques à souhait. En ce sens, oui, laisser une preuve tangible, le jeu en valait la chandelle.

Voici donc ce qui reste de l'abbaye. Le solde est, soit enfoui-soit mêlé aux débris qui purent combler quelque vieux rucloir de par ici. Les camions allaient bon train. Les pèles mécaniques de même. On avait vite fait de vous enterrer un passé sans trop regarder à ce qu'il avait pu être. On parlait progrès, que diable, et non pas vieux cailloux. Bon pour les originaux ne sachant plus que faire. Parmi lesquels Charles-Edouard Rochat, le docteur Convert et le pasteur Chautems.

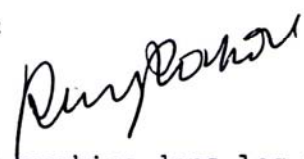
Rude lutte qui permit de sauver les pierres d'une part, et d'autre part de constituer un dossier qui retrace les péripéties de cette mémorable aventure. Celui-ci fut constitué par le maître d'oeuvre lui-même, puis un jour offert aux archives de sa commune. C'est ce dossier qui aura permis la composition de la ci-présente brochure. Il ne s'agit donc pas de pièces communales sur lesquelles le silence pourrait encore être de quelque vingt ans, mais de pièces privées. D'où notre désir de les mettre à jour ces temps-ci, alors que nos études nous portent précisément sur la commune de l'Abbaye et ses très riches archives.

Il se trouve aussi que nous avons la certitude que sans notre désir de fixer cet épisode afin que la postérité sache, ces papiers seraient restés, inconnus, dans les fonds que nous avons pu consulter. Il se trouve aussi que la matière était trop conséquente pour qu'elle ait pu figurer dans son intégralité dans notre pavé consacré aux dites archives de la commune de l'Abbaye. D'où la présence, en quelque sorte, de cette espèce de tiré-à-part, une pièce de plus apportée à la bibliographie déjà riche de l'abbaye du Lac-de-Joux.

Des photos certes auraient pu égayer cet opuscule. Nous n'en avons trouvé aucune qui témoigne de ces travaux de reconstitution.

Amateurs de vieilles pierres... à vous!

Les Charbonnières, en octobre 2002:



Note: on découvrira d'amples bibliographies dans les ouvrages consacrés aux archives de la commune de l'Abbaye: Des trésors d'archives. A paraître 2003.

26 avril 1966

Monsieur
l'Archéologue Cantonal
1260 N Y O N

Concerne: ruines de l'Abbaye, incendie du 25 février 1966

Monsieur,

Nous vous informons que la Municipalité, au nom de la Commune, a décidé d'acheter les parcelles de terrain où se trouvaient les bâtiments incendiés le 25 février dernier, et, de ce fait, elle a pris en charge les travaux de déblaiement des ruines.

Comme les travaux vont commencer dans un mois au plus tard, nous vous invitons, si vous en jugez la nécessité, de prendre vos dispositions en vue de récupérer les parties à arcades sculptées ou moulurées, lesquels pourraient se reconstituer dans un endroit à déterminer ensemble.

D'autre part, il nous semble impossible de conserver les voûtes, qui servaient semble-t-il comme cellules des moines, l'aspect, une fois les ruines démolies, nuirait au cachet du site et donnerait l'impression d'un désordre permanent.

Nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Charles Edouard Rochat
Valmont LES BIOUX.

Les Bioux, 30 avril 1966

Téléphone 85 58 58

Mutuelle vaudoise accidents
O R B E.

Concerne sauvegarde des vestiges du couvent des Prémontrés,
à l'ABBAYE.

Messieurs,

Vous avez reçu par courrier séparé, un procès verbal
qui vous a renseignés.

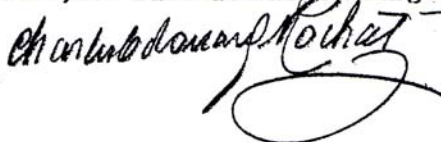
Avant d'entreprendre des travaux de fouilles ou de
démolition, nous désirons être couverts en cas d'accident
ou responsabilité civile.

Les trois citoyens dont les noms sont indiqués d'au-
tre part ne représentent pas une association au sens de la
loi. Pour le moment, leur seul engagement consiste à "mettre
la main à la pâte", et de conseiller, sous la direction du
Service archéologique cantonal, le dégagement et la mise en
réserve des pierres taillées; la question de la reconstruc-
tion viendra plus tard; il se peut qu'elle soit confiée à
des maîtres d'Etat. En attendant, il est fait appel pour trou-
ver des aides bénévoles, groupe de jeunesse, ou autres.

A notre sens, la Commune de l'Abbaye est la maîtresse de
l'ouvrage, elle a du reste l'intention de faire débayer
toutes les ruines.

Il importe que les responsables de la conservation
de ces vestiges soient dégagés de tout souci concernant
les accidents ou la responsabilité civile.

A votre disposition pour plus amples renseignements,
nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à:
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

4 mars 1966

Municipalité

de

1341 L'Abbaye

Monsieur le Syndic et Messieurs,

l'incendie navrant qui a ravagé votre village s'est produit dans un secteur archéologique important. Vous savez que votre commune a pour origine un monastère fondé en 1126 par un disciple de St Norbert, le moine Gospert. L'église actuelle a été bâtie en 1865 sur une partie de l'ancienne église. La tour elle-même du clocher est nettement plus ancienne et fait partie des restes du couvent.

Il y avait un cloître dont deux arcades sont encore visibles dans les murs extérieurs des maisons incendiées. A ce sujet, il serait utile de conserver ces arcades qui pourraient être rouvertes et restaurées, soit dans des maisons reconstruites au même endroit, soit comme décoration si les maisons sont reconstruites en retrait de la ligne où elles étaient avant l'incendie.

En outre, il est probable que dans tous les murs des maisons incendiées, on va trouver des morceaux sculptés ou moulurés provenant du cloître ou de l'ancienne église. Il serait utile que chaque ouvrier soit averti et que l'on récupère et mette de côté tous ces matériaux antiques. Ils permettraient peut-être de reconstruire des colonnes, des piliers, des arcades du couvent qui devaient avoir une assez grande allure.

Enfin, il y a d'anciennes cellules de moines au plafond voûté qui n'ont pas été atteintes par l'incendie mais qui sont à la limite de celui-ci. Là aussi, il serait bon que l'on conserve ces éléments. Maintenant, si l'on reconstruit des maisons neuves, ils pourraient être conservés à l'intérieur de celles-ci.

Je me permets de vous exposer ainsi ces trois problèmes, conservation des arcades, ramassage des vestiges sculptés et moulurés, conservation des cellules de moines, car je pense que vous pourriez au moment voulu intervenir auprès des propriétaires intéressés dans le sens dont il s'agit.

Il va sans dire que, comme l'Etat s'intéresse à ces ruines, nous pourrions cas échéant subsidier ces trois opérations.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Deirot

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

4 mars 1966

Monsieur Charles-Edouard Rochat
ancien Syndic
membre correspondant des
Monuments Historiques
1341 L'Abbaye

Monsieur,

je vous remercie beaucoup de votre téléphone de l'autre jour. Comme je rentrais de l'étranger c'est vous qui m'avez appris l'incendie qui a eu lieu. Je n'avais pas encore lu les journaux suisses qui étaient arrivés chez moi pendant mon absence.

J'ai envoyé sur place M. Marcel Grandjean, mon assistant, qui m'a fait rapport.

M. Grandjean va se rendre sur place, avec M. Isnard, dessinateur aux monuments historiques; ces messieurs prendront des relevés et des photographies de tout ce qui peut être visible dans l'ancien monastère. D'autre part, j'ai écrit à la Municipalité une lettre dont je vous remets ici la copie car je sollicite bien entendu votre appui et votre concours. Votre influence est très grande dans votre commune et j'espère que l'on vous écoutera si vous recommandez que l'on ménage les arcades du cloître qui sont encore visibles, que l'on ramasse tous les vestiges possibles et enfin que l'on conserve les cellules de moines.

En vous remerciant grandement de votre concours et de votre si obligeant téléphone, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Lucet

Charles Edouard RoCHAT
Valmont LES BLOUX.

le 6 avril 1966.

Monsieur l'archéologue cantonal
NYON.

Concerne ruines du cloître des Prémontrés à l'Abbaye.

Monsieur,

Le syndic de l'Abbaye, Mr. Clerget, me charge de vous aviser que la Commune est en train de racheter tous les emplacements des maisons sinistrées. Si le Conseil communal ratifie les projets municipaux, tout sera nivelé, ce qui permettra un agrandissement de l'Hôtel de Ville et une place de parc. Il est même prévu de démonter ce que nous appelons "la voûte".

Il est probable que l'armée sera chargée de ce travail.

Tous les matériaux (pierres taillées spécialement intéressant l'archéologie) sont à disposition, mais la Commune a de trop gros frais en vue (épuration des eaux et Hôtel de Ville entr'autres) pour qu'elle puisse participer à la conservation et à la reconstruction de ces vestiges du passé; il ne paraît pas non plus possible de les conserver sur leur emplacement actuel, et leur base est certainement à une certaine profondeur.

S'il m'est permis d'émettre une opinion, je pense qu'il faudrait reconstruire ces arcades contre un bâtiment du voisinage. L'église ou la Cure présentent des surfaces qui conviendraient pour des "appliques".

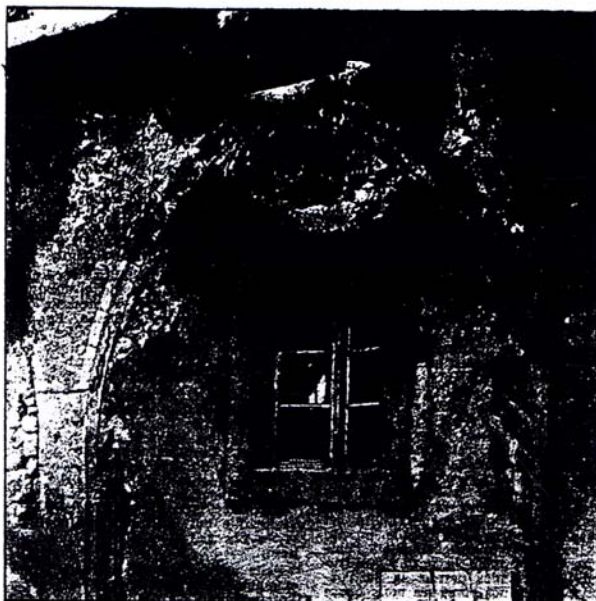
Le travail de démolition exigera des précautions, mais le fait qu'on a utilisé de la chaux pour la construction facilitera grandement les choses. Une fois le mur édifié au dessus des arcades démolies, tout danger d'éboulement sera supprimé, et les pierres taillées qui ont été utilisées pour la maçonnerie entre les arcades seront "déboîtées" sans difficultés.

Je sais que plusieurs personnes d'ici s'intéressent à la conservation de ces vestiges, entr'autres Mr. le Pasteur Chautems, à l'Abbaye et Mr. de Docteur Convert, au Pont. En ce qui me concerne je vous offre mes services, si vous estimez qu'un septuagénaire puisse en rendre dans la cas particulier.

Veuillez agréer, Monsieur l'Archéologue, mes salutations distinguées

N.B. Je serai absent du 7 au 11 avril. T.P 85 58 58

L'ABBAYE: CLOÎTRE GOTHIQUE MIS AU JOUR



LE malheureux incendie qui, le 25 février, a détruit huit immeubles à L'Abbaye, a permis de découvrir, dans les murs d'une de ces maisons, les restes d'arcades de l'ancien cloître du monastère qui a donné son nom à la commune. Il s'agit de baies de style gothique et même de gothique flamboyant, qui sont parmi les plus remarquables échantillons de gothique flamboyant de la Suisse romande.

Il faut espérer que ces restes pourront être sauvés et remis en valeur. — (ats)

(cp) — Les autorités se penchent actuellement sur le problème de la reconstruction des logis incendiés. Certains murs qui menaçaient de s'écrouler ont été démolis. La préservation de l'ancien cloître fait l'objet d'une étude qui englobe la réfection de l'Hôtel de Ville et la création d'une place de parc nécessaire à l'équipement du grand téléski du lac de Joux.

Les habitants sinistrés ont reçu de nombreux dons et un réconfort moral bienvenus. Des secours en nature et en espèces ont été envoyés de toute la Suisse romande, et les autorités ainsi que les sinistrés sont vivement reconnaissants de ce mouvement de solidarité sincère. — 6 AVR. 1966

Dans les ruines de l'incendie de L'Abbaye les restes du monastère de la vallée de Joux ON DEMANDE DES ARCHÉOLOGUES AMATEURS !

Qui est amateur ? Qui ira travailler pour sauver les vestiges de l'abbaye du lac de Joux ? Tous ceux qui aiment les vieilles pierres, qu'intéresse l'histoire du monastère du lac de Joux peuvent se mettre sur les rangs, ils seront les bienvenus.

De cette abbaye, créée au XII^e siècle, et qu'à cette époque se disputaient, d'une part, les sires de La Sarraz et l'évêché de Lausanne, de l'autre, les religieux de Saint-Oyens, plus tard Saint-Claude, il restait, à l'abbaye, la tour, qui n'a plus tout à fait la silhouette d'alors, et surtout quelques vestiges, des voûtes basses, des murs épais, des pierres taillées, incrustées dans les constructions modernes, des caves, des fondations de remparts, des tombes enfouies sous les jardins.

L'incendie du 25 janvier dernier a détruit notamment une maison dont l'une des façades laissait voir, sous le crépissage, deux arcs gothiques. Si la maison est maintenant détruite, ce mur est resté debout. On a fait apparaître, en grattant un peu, deux arcs d'un style très pur. On a trouvé là un exemple de sculpture gothique qui n'a pas de réplique dans le canton.

La commune de L'Abbaye, qui tient son nom de l'abbaye, où vivaient les religieux de la règle de saint Augustin, réformée par saint Norbert de Premontré (vêtus de bure blanche, ils jeûnaient trois fois par semaine durant

trois mois de l'année, ils ne prenaient pas de viande, sauf en voyage ou en cas de maladie, mais se nourrissaient de pain d'orge, de gruau, d'avoine, de lait de chèvre et de poisson du lac ; leur occupation, à part la prière, était l'agriculture, on les dit grands défricheurs de la région) vient d'acheter les terrains où se trouvaient les bâtiments incendiés. Elle veut en entreprendre la démolition. Il ne restera à cet endroit qu'une place de parc.

Un comité s'est alors constitué pour la sauvegarde des vestiges. M. Ch.E. Rochat, ancien syndic, le docteur Convert, le pasteur Chautems, appuyés par l'archéologue cantonal, se proposent de réunir un petit groupe de travailleurs amateurs pour :

- 1) Enlever les restes de crépissage du mur de façade et dégager complètement les arcs qui sont restés debout ;
- 2) numéroté chaque pierre des arcs et en faire le croquis de manière à pouvoir les reconstruire ailleurs ensuite (éventuellement contre une façade du temple) ;
- 3) Procéder au démontage des arcs ;
- 4) Procéder ensuite à la fouille sous le niveau actuel du sol pour continuer le numérotage et le démontage du bas des arcs ;
- 5) Procéder à la récupération de tous les morceaux sculptés qu'on retrouvera probablement dans les autres murs des ruines lors de la démolition.

Voilà une entreprise passionnante.

Et nous ne doutons pas que nombreux seront ceux qui voudront se livrer à cette chasse (méthodique) au trésor.

Pour tous renseignements, nous conseillons à nos lecteurs de s'adresser soit au Dr Convert, soit à M. Charles-E. Rochat ou à M. Chautems, pasteur. (fal)



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

28 avril 1966

Municipalité

de

1341 L'Abbaye

Monsieur le Syndic et Messieurs,

j'ai bien reçu aujourd'hui
votre lettre d'hier m'annonçant que votre commune a acheté
les terrains où se trouvaient les bâtiments incendiés le
25 février. Je vous félicite de cette décision.

En ce qui concerne les tra-
vaux de démolition, je vous demande en tout cas de nous
laisser le temps de nous organiser pour la sauvegarde de :

1.- les arcades du cloître qui sont encore debout
dans un mur de façade;

2.- les éléments sculptés qui peuvent avoir été pris
comme pierres de construction et qui sont à récupérer dans
les ruines.

Je vais demander à Monsieur
Charles-Edouard Rochat, ancien syndic, de bien vouloir cons-
tituer sur place un petit groupe de travailleurs pouvant
nous aider dans notre projet.

Celui-ci consiste à :

- a) enlever les restes de crépissage du mur de façade,
pour dégager complètement les arcs qui sont restés debout;
- b) numéroté chaque pierre des arcs et en faire le
croquis de manière à pouvoir les reconstruire ailleurs en-
suite;
- c) procéder au démontage des arcs;
- d) procéder ensuite à la fouille sous le niveau actuel
du sol pour continuer le numérotage et le démontage du bas des
arcs;

e) procéder à la récupération de tous les morceaux sculptés qu'on retrouverait dans les murs des ruines.

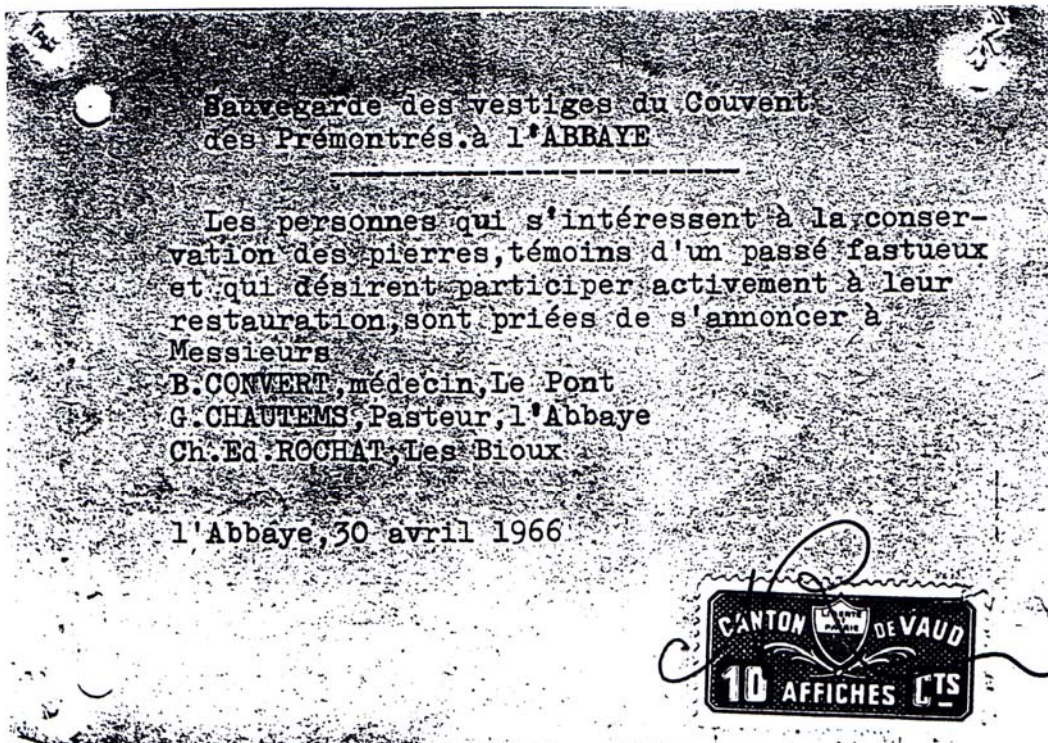
En ce qui concerne les voûtes des "cellules de moines", elles ont été relevées et on peut procéder à leur démolition sans autre.

Je tiens à relever que ces vestiges constituent le seul monument gothique de la Vallée de Joux. Il s'agit d'une rareté et d'ailleurs d'échantillons de très grande beauté. Je compte donc que des instructions seront données aux démolisseurs des ruines pour qu'ils retiennent spontanément et mettent de côté toute pierre sculptée, toutes ces pierres isolées pouvant soit appartenir aux arcs partiellement visibles, soit à d'autres qui pourraient être reconstruits. On verra plus tard comment et où reconstruire ces arcs si précieux.

Je compte sur votre aimable collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Denichez



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

COPIE

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

28 avril 1966

Monsieur le Chef du Département
de l'Instruction Publique et
des Cultes
3ème Service

1000 Lausanne

Monsieur le Chef du Département,

Cloître de L'Abbaye.

j'ai l'honneur de vous exposer

ce qui suit :

1.- Le village de l'Abbaye s'est
élevé sur les ruines d'un ancien couvent dont il ne subsis-
tait que la tour de l'actuelle église.

2.- Le 25 février 1966, un incendie
a ravagé plusieurs maisons proches de l'église de l'Abbaye.
Cet incendie a fait découvrir dans les murs de façade des
maisons brûlées deux arcs et demi en style gothique flamboyant
encore debout, qui étaient pris dans ces façades et recou-
verts de crépi. Il s'agit là d'un échantillon tout à
fait remarquable d'architecture et de sculpture flamboyantes
dont nous n'avons probablement pas d'autre exemple dans le
canton et qui est le seul exemple gothique pour la région
de La Vallée.

La commune de l'Abbaye vient
d'acheter le terrain occupé par les maisons incendiées pour
les démolir, dégager la place de l'église et créer une place
centrale de village.

3.- Bien des personnes se sont
émues à l'idée que les vestiges gothiques de l'ancien cloître
pourraient disparaître à cette occasion. Il est évident que
l'Etat doit intervenir pour leur sauvegarde.

4.- Il ne s'agit pas d'un travail
difficile. Les arcs ne peuvent pas être conservés sur place.
Ils devront être récupérés et rebâtis à proximité de l'église
ou en les appuyant à celle-ci.

5.- Comme les travaux de démolition des ruines vont commencer dans un mois, il importe de prendre les mesures voulues suffisamment à temps. Comme la commune a fait un gros effort pour acheter les terrains dont il s'agit, elle est en principe hostile à toute dépense supplémentaire pour la sauvegarde de ces ruines.

6.- Dans ces conditions, je pense susciter la création d'un comité local qui comprendrait notamment M. Charles-Edouard Rochat, ancien syndic; le Dr Convert (Les Bioux) et le pasteur Chautems (L'Abbaye) ainsi que des instituteurs car les élèves des écoles pourraient aider à la sauvegarde de ces ruines.

7.- Mon idée est la suivante :

a) décaper les arcs visibles puis numérotter chacune des pierres qui les composent, prendre les photographies et relevés pour permettre la reconstruction ailleurs,

b) procéder ensuite au même travail dans le sol car le bas des arcs est aujourd'hui enseveli;

c) faire surveiller la démolition pour récupérer dans les murs incendiés une quantité d'éléments sculptés qui apparaissent par endroits et qui appartiennent soit aux mêmes arcs, soit à d'autres éléments du cloître.

Cette première étape permettrait ainsi la sauvegarde de ce qui subsiste du cloître.

Une seconde étape serait ensuite mise à l'étude pour reconstituer à un endroit convenable ce monument exceptionnel.

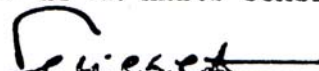
Cela étant, j'ai l'honneur de vous proposer ce qui suit :

I.- Décider le classement provisoire des ruines dont il s'agit, en vous basant sur l'article 19 de la loi du 4 juin 1951.

II.- M'ouvrir un crédit pour la couverture des débours indispensables à la première étape, celle de sauvegarde et de récupération des vestiges. Il m'est impossible de faire un devis car j'espère compter sur le concours de certaines classes d'école et de particuliers; mais il y aura forcément des frais là où le concours d'un entrepreneur sera nécessaire.

Je vous propose de m'ouvrir un crédit de frs 4'000.-, étant bien entendu que, comme d'usage, je veillerai à dépenser le moins possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du Département, les assurances de ma haute considération.



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

28 avril 1966

Monsieur Charles-Edouard Rocha
ancien Syndic,

Valmont

1341 Les Bioux

Cher Monsieur,

je vous remets ci-joint copie d'une lettre
que j'ai écrite à la Municipalité de l'Abbaye en réponse
à la nouvelle qu'elle me donne de l'achat des terrains
et de la prochaine démolition des ruines.

Je pense qu'il vous faudrait constituer un
petit comité local actif qui comprendrait :

vous-même,
le Dr Convert,
le pasteur Chautems,
éventuellement d'autres personnes, peut-être
le ou les instituteurs puisque l'on pense demander l'aide
des écoles.

Dès que vous aurez constitué un comité je me
rendrai sur place pour voir avec lui l'exécution pratique.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de
mes sentiments distingués.

Seuillet

P.S. Je vous remets aussi copie de ma lettre
au Département.

Sauvegarde et reconstitution de ce qui peut être récupéré de couvent des Prémontrés, suite à l'incendie du 25 février 1966, à l'Abbaye.

29 IV 1966

Le 29 avril 1966, sont assemblés:

Mr. le Docteur Convert, au Pont,

Mr. le Pasteur Chautems, à l'Abbaye,

Mr. Ch. Ed. Rochat, membre correspondant de l'Archéologue cantonal Les Bioux

Il est donné connaissance de la correspondance adressée par Mr. l'Archéologue cantonal, en date du 28.4.66

à Mr. Ch. Ed. Rochat,

à la Municipalité de l'Abbaye

au Département de l'Instruction publique et des cultes.

Il est pris note que la Municipalité de l'Abbaye, devenue propriétaire de la zone sinistrée autorise l'enlèvement, en vue de leur conservation, de toutes les pierres taillées ou autres vestiges que l'on trouvera dans les décombres.

Le pan de mur, construit dans les arcades du promenoir du cloître est particulièrement intéressant, comme le fait apparaître un grattage effectué par les soins du service cantonal d'archéologie.

Conscients de la valeur historique et artistique de ces vestiges, les trois citoyens susnommés, qui sont d'ailleurs des passionnés pour les choses anciennes, acceptent la responsabilité de promouvoir la conservation de ces vestiges d'un passé fastueux, ceci d'ailleurs en conformité avec la proposition de Mr. l'Archéologue cantonal.

Comme mesures préliminaires et urgentes, il est décidé:

- a) de demander à la Municipalité de bien vouloir faire démolir le dessus du mur, compris les lucarnes et restes de toiture, ainsi que les poutres dépassant le sommet des arcades, ainsi que les cheminées voisines, de façon à permettre, sans danger d'éboulement grave, la mise à jour et ensuite l'enlèvement des pierres taillées
- b) de demander à la Mutuelle vaudoise, accidents, si les polices d'assurance de la Commune couvrent entièrement les travaux prévus qui seront effectués en grande partie par des amateurs bénévoles, éventuellement faire un complément d'assurance
- c) d'afficher au pilier public communal avis pour ceux qui désirent collaborer ou prendre des responsabilités concernant les travaux envisagés
- d) de publier dans le journal local un avis renseignant la population.
- e) enfin, il est pris acte de la demande présentée par Mr. l'Archéologue cantonal tendant à faire classer tous ces vestiges. La mesure est probablement urgente puisque, paraît-il, des pierres ont déjà disparu.

La correspondance est à adresser, de préférence, à Charles Edouard Rochat, Valmont, Les Bioux.

Expédition: à la Municipalité de l'Abbaye, en la priant de considérer ce procès verbal comme un complément des demandes antérieures à la Mutuelle vaudoise pour ce qui concerne la lettre b) à Mr. l'Archéologue cantonal, à Nyon
aux trois responsables

le rédacteur

Charles Edouard Rochat

J.P. rste. convert

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

2 mai 1966

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

Monsieur Charles ^{Edouard} Rochat,
Valmont,
1341 - LES BLOUX

Monsieur,

J'ai bien reçu votre procès-verbal pour l'assemblée du 26 avril. Je vous remercie infiniment pour tout ce qui a été fait et décidé à cette occasion et qui rencontre ma totale approbation.

Je tiens à remercier le comité de vouloir bien m'aider, vu le surcroît de travail que j'ai et la distance à laquelle je me trouve. Je lui en suis très reconnaissant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Leuener

MUNICIPALITÉ



DE
L'ABBAYE

L'Abbaye, le 3 mai 1966

Département de l'Instruction
Publique et des Cultes

c/ Mr. l'Archéologue cantonal

1260. N Y O N

60/12

Concerne: ruines de l'Abbaye

Monsieur l'Archéologue,

Nous accusons bonne réception de votre lettre du 28 avril écoulé, nous vous en remercions et vous assurons que son contenu a retenu toute l'attention de la Municipalité.

Il reste convenu que la Municipalité vous autorise, à vos frais bien entendu, à récupérer les arcades du cloître qui sont encore debout dans le mur de façade et tous les éléments sculptés qui pourraient se trouver parmi les ruines.

Vu que le Conseil communal a ratifié l'achat des terrains "sinistrés", la Municipalité, vu les offres reçues, a adjugé les travaux de démolition à une entreprise d'Yverdon, avec l'ordre de les commencer ~~le 16 oct.~~ *avant de suite* pour les poursuivre sans interruption.

Nous vous conseillons donc de prendre vos mesures afin d'entreprendre le récupérage des vestiges avant cette date, car la Municipalité n'aura plus la possibilité d'en assurer une responsabilité quelconque.

Nous vous présentons, Monsieur l'Archéologue, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

COPIE à Mr. Charles-M. RoCHAT,
Les Bioux, à titre d'information

A titre d'information, l'adjoint technique de la démolition de l'abbaye pour la tour de suite, en est d'accord de prendre toutes les mesures pour assurer la conservation des arcades qui se trouvent sur place.

pour la Municipalité

Le Syndic:

Le Secrétaire:

[Signature]

[Signature]

L'ABBAYE, le 3 mai 1966.

A la Municipalité de
l'ABBAYE.

Concerne vestiges du couvent à l'ABBAYE.

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Profitant de l'autorisation accordée le 3 mai courant, et d'entente avec Mr. l'Archéologue cantonal, les sous-signés ont provoqué une activité ayant pour but la conservation de ce qui a une valeur historique. Les trouvailles faites ont révélé tout le faste et l'importance du couvent édifié sur les rives de la Lyonne.

Les travaux de démolition, activement poussés n'ont aucunement retardé ceux de l'entrepreneur qui a pu poursuivre son travail parallèlement à celui effectué par des gens de bonne volonté. Toutefois, il reste à explorer le sous-sol qui renferme sans aucun doute les fondements des arcades. Comme il s'agit d'un très petit secteur, dont la remise en état ne représente pas une grosse dépense, nous vous demandons de nous l'abandonner provisoirement, ainsi que l'autorisation de pouvoir donner des directives pour que les engins mécaniques n'endommagent pas ce qui doit encore être récupéré.

En ce qui concerne la reconstitution des arcades, il conviendra d'en discuter avec votre Autorité. L'idée première était de les adosser à la façade de l'église. En y regardant de plus près, vu l'ampleur et les dimensions des trouvailles faites, il apparaît que cela n'ira pas tout seul et qu'il sera difficile de trouver une harmonie avec les fenêtres.

D'autre part, le dégagement des abords du temple fait apparaître une architecture que l'éloignement met en valeur. Il faudra peut être envisager une autre solution.

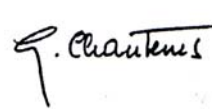
Une possibilité que nous, nous permettons de suggérer, serait d'adosser ces vieilles pierres contre le mur mitoyen de l'immeuble Lombay. Cette grande façade, sans fenêtres, constituerait un "fond" qui ferait ressortir admirablement ces restes qui représentent aussi pour toute la Commune et principalement pour le village de l'Abbaye un attrait culturel et touristique. Ainsi placés, en bordure d'une place qui va être aménagée de façon plaisante, ils attireraient irrésistiblement le regard des passants; cela constituerait un "pendant" avec l'église.

Nous nous permettons de bien vouloir examiner si une suite peut être donnée à cette suggestion, et, dépassant les attributions qui nous sont attribuées, nous vous demandons, en tous cas, d'exiger une teinte harmonieuse lorsque Mr. Lombay terminera la restauration de son bâtiment. Ce citoyen britannique semble avoir des goûts spéciaux pour la "peinture".

En vous priant de considérer notre intervention comme étant guidée uniquement par le souci que nous avons de voir le village passer au mieux la mutilation du 25 février, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs, l'assurance de notre respectueuse considération


Dr. Blaise Convert
Le Pont





Lamette Wittkin
5, ch. du Traranden
1000 Lausanne

Lausanne le 11 mai 1966

Cher Monsieur,

Samedi passé, j'ai regretté infiniment de n'avoir pas été chez moi pour recevoir votre téléphone. J'ai été extrêmement touchée à l'idée que vous n'avez pas oublié que tout ce qui concerne l'abbaye m'intéresse.

Aux Archives cantonales, j'ai fréquemment l'occasion de rencontrer M. Marcel Grandjean qui m'a tenue au courant de ce qui s'est passé chez vous après l'incendie. Lorsque il est monté à la Vallée pour prendre des photos, je désirais l'accompagner mais cela n'a pas été possible. Le travail que je poursuis depuis près de trois ans touche à sa fin et je crois que cet été je pourrai me remettre à ma tâche. C'est dire que j'aimerais beaucoup monter chez vous avant que les travaux de débarrasser n'aient fait disparaître ces traces inattendues laissées par les

Tiens blanches. J'ai vu les photos de
Monsieur Grandjean et, tout com-
me lui, j'ai été frappé par la
qualité de ces vestiges. Pourvu
qu'on puisse les conserver !

Je vais essayer de faire
un saut jusqu'à l'abbaye
dimanche prochain; si j'arrive
à réaliser ce projet je me
permettrai de vous téléphoner
et j'aurais peut-être ainsi la
plaisance de vous rencontrer.

En attendant je vous remercie -

Charles Edouard Rochat
LES BIOUX.

Les Biaux, 15 mai 1966.

Monsieur R. Dupuis,
Feuille d'Avis de La Vallée
au SENTIER.

Mon cher,

Veuille, je te prie, insérer l'article ci joint
dans le prochain No. de ton journal. J'espère qu'il sera
de quelque intérêt pour tes lecteurs.

Merci, et bien cordialement

Charles Edouard Rochat

Sic transit....

25 février 1966, Incendie de l'Abbaye, désastre qui aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves sans la rapide, intelligente et courageuse intervention de tous les corps de sapeurs pompiers de La Vallée, action facilitée, il est vrai, par l'abondance de l'eau, réseau d'hydrants, Lyonne, et lac tout proche.

Le lutte contre le feu a été menée d'une façon admirable; les pompiers sont là pour ça, dira-t-on. C'est vrai, mais dans ~~xxxxxx~~ cette circonstance, ils ont accompli tout leur devoir, et mérité une reconnaissance générale. 12 mai, vers midi. Sous les coups d'engins mécaniques puissants, le dernier pan de la voûte aménagée à proximité des cellules des moines Prémontrés est tombée, et, avec cette démolition, c'est un témoin vénérable d'une époque qui disparaît.

Dans le village qui change de visage et de caractère, une grande place va certainement être aménagée, ce qui permettra de résoudre plusieurs problèmes d'urbanisme, et notamment le parage des véhicules à moteur, mais la mutilation reste bien visible, et l'architecture des façades voisines a quelque chose d'insolite et de déconcertant; il faudra du temps et beaucoup d'argent pour mettre de l'harmonie dans cet ensemble éparpillé par le feu.

Ainsi disparaissent peu à peu les vestiges de l'établissement religieux qui étendait son influence sur une partie du Pays de Vaud, au pied du Jura, jusqu'à Aubonne, et, par les hauts de Lavaux à proximité du Lac de Bret, poussant sa juridiction entr'autres jusqu'à Bellelay, dans le Jura Bernois.

Cependant, guidé par des arcades faisant saillie contre les façades des maisons édifiées sur l'emplacement du promenoir du cloître, le Service cantonal d'archéologie a fait des découvertes intéressantes. En plein accord avec ce service, des bonnes volontés ont été mobilisées. C'est ainsi que quelques passionnés, aidés par des amateurs désintéressés et par des jeunes enthousiastes ont, avec l'accord de la Municipalité, démonté pierre par pierre des pans de murs encore debout, afin d'en extraire les vestiges intéressants. Il a fallu faire vite, en regard de l'entreprise de démolition qui, elle, n'avait d'autre objectif que de faire place nette le plus rapidement possible.

Ce qui a été récupéré permet de se faire une idée de ce que devait être le couvent dans sa majestueuse splendeur du plus pur style gothique flamboyant.

Pour autant que les matériaux le permettent, une des arcades au moins sera reconstituée. Il faut maintenant trouver un emplacement favorable, à proximité immédiate, et probablement contre une façade sans ouvertures, et dont la surface soit assez grande pour mettre bien en évidence ce que les artistes des XII et XIII^{es} siècles ont réalisé. Nul doute qu'en y mettant une bonne volonté ou plutôt un volonté compréhensive, on trouvera une solution satisfaisante.

L'Abbaye qui a hérité son nom de l'établissement fondé ~~xxxxxx~~ par les adeptes de St Norbert, avec l'appui des sires de La Sarraz, se doit à son passé pour sauvegarder au mieux les témoins d'un rayonnement historique et religieux qui a ~~xxxxxx~~ eu une grande influence dans toute une région de la terre romande.

Rec.

Article destiné à la Feuille d'avis de La Vallée
Copie pour Mr. l'Archéologue cantonal

Melle Wettstein, Lausanne, comme suite à conversation T.F.
Cordialement

Philippe Wettstein

Les Bloux, le 13 mai 1966

Monsieur l'Archéologue cantonal
NYON.

Concernes vestiges du couvent l'ABBAYE.

Cher Monsieur,

Le travail de récupération des "pierres" s'est poursuivi. Il a donné lieu à des trouvailles intéressantes, mais le temps ou les conditions dans lesquelles ces vestiges ont été emmurés ont eu une influence néfaste sur la consistance des matériaux. En certains endroits, un effritement que l'on pouvait prévoir même à la main, ont rendu certaines belles pièces inutilisables; en d'autres endroits, on a coulé du ciment, et il n'a pas été possible de "décaper" sans grands dommages. Nous avons pu récupérer deux bases d'appui pour les colonnes d'arcades, mais, malgré tous les soins, un ou deux angles n'ont pas résisté.

Le démolisseur, qui a facilité notre travail en un certain sens, ne s'est pas trop préoccupé de nos recommandations. Nous avons suivi les travaux du trax et récupéré ce qui était apparent, mais il est probable qu'un des piliers opposé à ceux qui étaient apparents, donc de l'autre côté du promenoir, aurait peut être pu être récupéré, à condition que l'état de la pierre l'ait permis.

Vous trouverez ci jointe copie de la lettre que nous avons adressée à la Municipalité le 8 mai. Elle est restée "lettre morte", du moins en ce qui concerne le deuxième paragraphe, et nous avons peu de chances de voir aboutir notre demande en ce qui concerne la réservation de l'emplacement proposé pour la reconstitution des arcades. Nous essayerons d'intervenir à nouveau, mais je dois reconnaître, avec regret, que notre exécutif nous suit mal, ou pas du tout.

En résumé, nous avons, grâce à la grande bonne volonté manifestée par plusieurs personnes dévouées, sauvé la plus grande partie des trésors artistiques encore récupérables. Ils sont déposés près de l'église. La première étape peut être considérée comme terminée.

Il faut maintenant envisager la suite, dont l'urgence peut être discutée.

Monsieur le Docteur Convert propose une réunion chez lui, de préférence les mardis ou vendredis soirs, jours où ses consultations lui laissent quelque répit. Voyez vous la possibilité de nous accorder un moment dans ces conditions. On pourrait attendre la semaine après le 2^e courant; d'ici là, on aura peut être une réaction de la part de la Municipalité.

J'attends volontiers votre avis, et je reste à votre disposition.

Bien cordialement

Tél 85 58 58

N.B. Ce que nous appelons "La Voûte", et ce qui, à mon sens, fait le caractère du village de l'Abbaye, est tombée sous les coups du bulldozer le 12 mai vers midi. Sic transit.

Annexe: Lettre du 8 mai à la Municipalité de l'ABBAYE.

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

16 mai 1966

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

Monsieur Charles-Edouard Rochat
ancien syndic

1341 - LES BIOUX

Cher Monsieur,

Merci de votre envoi du 13 mai que j'ai
lu avec intérêt.

Lorsqu'il se présente un élément sculpté
intéressant, qui risque d'être abîmé par le démontage, je
vous signale qu'on peut le noyer dans du plâtre avant le
démontage pour retirer le tout en bloc. Mon assistant a dû
remonter ces jours sur place pour voir encore certaines
choses et les enregistrer.

Quant à la suite des opérations, je pense
qu'il faut d'abord qu'on laisse la commune établir la pla-
ce nouvelle et son niveau. C'est alors qu'on pourra voir
ce qu'il faut faire et ce qu'on peut proposer. Je pense
qu'actuellement c'est un peu tôt. En effet, tant que le
niveau définitif du sol n'est pas établi, on ne peut pas
avoir une vision sûre. C'est pourquoi je pense attendre
que le sol soit préparé. Pendant ce temps, j'ai demandé
à la Municipalité la communication de son projet. J'ai,
en effet, le droit d'intervenir puisqu'il s'agit des a-
bords d'un monument historique. Ci-joint, d'ailleurs, le
double de ma lettre à la Municipalité.

Nous reprendrons donc plus tard l'idée d'
une réunion pour discuter du rétablissement des arcades.

Quand vous aurez tout-à-fait terminé le
démontage, faites-moi connaître le détail de vos débours
et de ceux qui ont participé au démontage.

Il y a encore un détail : j'aimerais qu'
on pose une certaine protection autour des pièces récupé-
rées pour qu'aucune ne soit volée.

En vous assurant de ma bien vive gratitu-
de, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de
mes sentiments distingués,



L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

municipalité de

1341 - L'ABBAYE

Il résulte de la loi sur les monuments historiques que les abords de ceux-ci sont également classés. De la sorte les abords de votre propre église sont soumis à cette règle.

Celle-ci est, en effet, classée par arrêté du Conseil d'Etat et notamment le clocher.

C'est pourquoi j'aimerais avoir connaissance de votre projet d'aménagement de l'espace qui se trouve actuellement occupé par les ruines de l'incendie. Il m'intéresse de savoir comment cet espace sera aménagé. Notez que je n'entends que collaborer à vos efforts pour procéder à un aménagement heureux.

Veuillez agréer, monsieur le Syndic et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués,

Secret

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

17 mai 1966

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Ancien Syndic

1341 Les Bioux

Cher Monsieur,

Merci de m'avoir envoyé une copie de votre article. Je le trouve bien fait et je vous en félicite. Il résume bien l'histoire ancienne et récente. Notez que pour du gothique flamboyant dans notre pays, on le situe plutôt au 14^e et 15^e siècle. Cela laisse donc supposer que le couvent a rebâti son cloître à ce moment-là.

Il n'y a pas d'autres monuments gothiques à la Vallée de Joux ce qui fait que les vestiges dont il s'agit sont encore plus précieux. D'ailleurs, dans le canton de Vaud, nous avons très peu de flamboyant, probablement deux fenêtres de la cathédrale de Lausanne, et un vestige ou deux de très minime importance.

En vous disant toute ma gratitude, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Eglise évangélique réformée
du canton de Vaud



PAROISSE DE
L'ABBAYE

L'Abbaye , le 25 mai 1966 .

Cher Monsieur ,

Le Parrain de ma femme , le Dr. B. Tanner de Genève
qui passait auprès de nos chantiers - vous vous en souvenez -
m'a envoyé la somme de cent francs pour féliciter et encoura-
ger m'a-t-il dit tous ceux qui ont participé aux fouilles .
Il désire que nous offrions à ces ouvriers bénévoles une col-
lation à l'Hôtel de Ville .

Me trouvant actuellement en pleins préparatifs pour mon servi-
ce militaire , je pense que j'aurais de la peine à réunir tout
ce monde . C'est pourquoi je vous adresse cette somme en
pensant que vous ne m'en voudrez pas de vous charger de
cette mission ...

Vous recevrez demain ou à la fin de cette semaine le mandat
que je poste en même temps que cette lettre .

Avec tous mes remerciements et mes meilleures salutations .

G. Chentum

Adresse : Dr. Bruno TANNER
24 , Rue des Alpes
1201 Genève

Charles Edouard RoCHAT
Valmont LES BIOUX.

Les Bioux, 3 juin 1966

Monsieur le Docteur Bruno TANNER
24 Rue des Alpes
GENEVE.

Très honoré Monsieur,

Monsieur le Pasteur Chautems m'a transmis le don que vous avez fait pour permettre aux "démolisseurs" de l'Abbaye en vue de leur offrir une collation à l'Hôtel de Ville de ce village si durement éprouvé à la suite de l'incendie du 25 février dernier. Votre générosité nous dit mieux que des paroles l'intérêt que, comme nous, vous portez aux choses du passé.

C'est avec enthousiasme que notre petit groupe s'est employé pour sauvegarder les vestiges d'un établissement religieux dont le faste est démontré par les magnifiques sculptures, hélas très mutilées, mises à jour. Les trouvailles faites nous ont largement récompensés pour nos efforts et pour notre travail, assez pénible par moments.

Cependant, votre intervention constitue pour nous un ordre: c'est pourquoi nous nous réunirons pour l'exécuter le vendredi 10 juin courant, à 18h30; nous serions heureux si, par votre présence, vous nous permettiez de vous remercier de vive voix, de la façon la meilleure. Si tel ne peut être le cas, la présente vous dira combien nous apprécions votre geste qui nous encourage dans notre volonté de chercher à sauver le peu qui reste de l'Abbaye des Prémontrés du Lac de Joux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments respectueux autant que reconnaissants
au nom de tous

l'ABBAYE, le 8 octobre 1966

A la Municipalité de et à
l'ABBAYE.

Concerne reconstitution des vestiges du couvent.

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Notre lettre du 8 mai dernier est restée sans réponse.

Vu l'avancement de la saison, et le fait que les pierres entreposées près de l'église pourraient trouver des "amateurs", nous nous permettons de revenir à la charge, en insistant pour que l'on trouve un emplacement digne des intéressants vestiges sortis des décombres.

Après mûres réflexions, nous persistons à croire que l'emplacement le meilleur est situé dans ce qu'on nommait autrefois "la voûte", selon notre proposition du 8 mai.

Notre opinion est encore renforcée à la vue de ce qui a été réalisé à Saintes (photo de Mr. le Docteur Convert, que nous vous soumettons ci jointe).

Vous n'ignorez pas que, à côté de l'arcade principale, nous avons mis en réserve une quantité d'autres pierres taillées. Il est très probable que l'on pourrait, au moins partiellement, faire ressortir une seconde arcade.

A toutes fins utiles, nous joignons à la présente: un plan à l'échelle des façades vent et bise du temple; une reconstitution grossière, mais à l'échelle, d'une arcade du cloître. et la possibilité d'une réplique.

En les juxtaposant, on peut se rendre compte de l'espace nécessaire pour la reconstruction.

Restant à votre disposition pour discuter cette affaire, nous vous présentons, Monsieur le Syndic, messieurs, nos salutations respectueuses

Charles Edouard Rochat
E. Chantre *Uccini*

MUNICIPALITÉ



DE
L'ABBAYE

L'Abbaye, le 11 octobre 1966

Monsieur
Charles-Edouard ROCHAT
ancien syndic
LES BLOUX

Concerne: reconstitution des vestiges de l'ancien couvent
de l'Abbaye

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre lettre du 8 crt., concernant l'objet cité en référence, nous avons omis de répondre à celle du 8 mai dernier, nous nous en excusons vivement.

Pour répondre à votre demande, nous vous informons que la Municipalité n'a pas l'impression que les vestiges de l'ancien Couvent reconstitués contre la façade du bâtiment LOMBAY feraient bon effet, du reste, elle n'est pas habilitée pour vous en donner l'autorisation, vu que ce bâtiment ne lui appartient pas.

Par contre, elle serait toute disposée à vous accorder cette autorisation pour une reconstitution contre la façade Sud du Temple, encore faudra-t-il l'approbation de l'Etat, vu que c'est sa propriété.

Nous vous remercions, ainsi que MM. Convert, docteur et Chautems, pasteur, pour tout le dévouement que vous apportez à la réalisation de cette reconstitution, et espérons que vous avez l'appui financier de ~~xx~~ Mr. l'Archéologue cantonal, en tout état de cause, nous ne pensons pas qu'une participation financière communale soit indiquée. En effet, ce sinistre du 25 février 1966, a déjà passablement coûté à notre trésorerie.

Nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

14 octobre 1966

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Ancien Syndic

1341 - L' ABBAYE

Cher Monsieur,

1.- J'aimerais savoir si le terrain est maintenant en ordre à l'emplacement de l'incendie et si l'on peut commencer à étudier la reconstruction des arcs du cloître.

2.- Hier, à la Commission des Monuments Historiques, on m'a signalé que des pierres sculptées ont été déplacées par des inconnus et qu'elles se trouveraient dans l'herbe du côté est de l'église. Comme les intempéries approchent, on pourrait peut-être faire l'achat de grands morceaux de plastique pour les placer sur les tas de manière que ces pierres soient à l'abri pendant qu'on prépare le projet et qu'on le réalise.

3.- Je pense que votre groupe a eu des frais et des débours. Il faudrait m'en faire le relevé et me dire à qui l'Etat peut les payer.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Leuchet

Charles Ed. Rochat
LES BLOUX.

Les Bloux, le 16 octobre 1966

Monsieur l'Archéologue cantonal
Monsieur le Pasteur Chautems
Monsieur le Docteur Convert

Concerne cloître des Prémontrés, l'ABBAYE.

Messieurs,

Il n'est malheureusement pas nécessaire de faire le point, la situation n'ayant guère évolué (voir les deux copies de lettres ci-jointes).

Il apparaît que la Municipalité n'a pas le feu sacré pour faire revivre ce qui, pourtant, a fait l'histoire de l'Abbaye, et que la luminosité qui se dégage de ces vieilles pierres est, pour cette Autorité, voilée par l'écran des soucis financiers, dont une partie, il est vrai, ont pour cause le sinistre de février dernier.

J'espérais qu'on nous convoquerait au moins sur place pour discuter avant de prendre une décision qui paraît définitive. Cela n'est pas le cas, et cela nous force à l'initiative. La saison est cependant très avancée pour permettre des travaux en plein air (j'ai été absent ces jours, et je n'ai pas connaissance de la réponse municipale que hier). Il est très probable que "nos" pierres devront attendre la printemps pour revivre, mais rien n'empêche de leur trouver un emplacement de suite. La proposition de la Municipalité (façade sud du temple) ne permet pas la reconstitution de deux arcades contiguës; il faudrait en monter une côté Hôtel de Ville et reconstituer l'autre côté Tour, ou vice-versa.

Comme il faudra faire appel à des ouvriers qualifiés, la question financière doit faire l'objet d'un examen. A ma connaissance, il n'y a pas de frais à ce jour, et je détiens la somme de Fr. 14.-, reliquat du don Tanner pour offrir une collation à ceux qui ont travaillé au chantier.

J'attends volontiers des suggestions et je reste à disposition, éventuellement pour provoquer une entrevue sur place.

Bien cordialement



Annexe: copie de lettre à la Municipalité du 8.10.66
copie de la réponse, en date du 11.10.66

Ch.Ed.Rochat
LES BIOUX.

Les Bioux, 16 octobre 1966

Municipalité de et à
l'ABBAYE.

Concerne ruines du Cloître des Prémontrés.

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Je ne vous cacharai pas mon désapppointment à la suite de votre communication du 11 octobre courant, dont je n'ai pris connaissance que hier, en rentrant de voyage.

Dans le but d'étudier à nouveau l'affaire, je vous prie de me retourner les documents qui accompagnaient notre missive du 8 octobre, soit plan de la façade du Temple, maquette d'une voûte du cloître et photo Convert, prise à Saintes. Je ne possède plus les données pour reconstituer ces documents.

Dans l'attente de votre envoi, je vous salue bien cordialement



N.B. Le vieux syndic vous serait reconnaissant si vous vouliez bien lui faire parvenir un exemplaire des comptes 1965. Merci d'avance

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

27 octobre 1966

Monsieur Charles-Ed. Rochat

1341 - LES BICUX

Cher Monsieur,

Merci beaucoup de votre dernière lettre-rapport et de ses annexes.

Pour le moment, je pense qu'il faut laisser la municipalité aménager les lieux, sans prendre d'engagement en ce qui concerne la reconstruction des arcs puisque celle-ci ne peut tout de même pas être entreprise en hiver. Dès que l'aménagement de l'emplacement des bâtiments incendiés sera en ordre ou près de l'être, j'aimerais simplement que vous me préveniez pour que je puisse alors me rendre sur place pour la suite.

Pendant ce temps, je pense que l'on prend des précautions pour éviter des pertes de pierres et les mettre à l'abri des intempéries.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

3 novembre 1966

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Ancien Syndic
1341 - LES BIOUX

Cher Monsieur,

Merci beaucoup de votre lettre du 5 courant. Je suis content de savoir les pierres à l'abri.

Aussitôt qu'on saura le sort fait définitivement à l'emplacement des maisons incendiées, je me rendrai sur place avec mon assistant pour décider de concert avec vous l'emplacement de la reconstruction en vue de passer à l'exécution.

En vous remerciant infiniment de votre si précieux concours, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé Pellichet

Charles Edouard Rochat
LES BIOUX.

Les Bioux, 5 novembre 1966

Monsieur l'Archéologue cantonal
NYON.

Concerne: vestiges du Couvent, à l'ABBAYE.

Cher Monsieur,

Je vous informe que les pierres sculptées ont été rassemblées, et mises à l'abri près du temple, sous couverture de polyéthylène. J'espère qu'elles passeront ainsi l'hiver sans dommage.

Il est très probable que rien ne sera rebâti sur l'emplacement des maisons sinistrées, mise à part la question de l'Hôtel de Ville, qui pose un problème financier très difficile à résoudre, étant donné les énormes dépenses engagées pour l'épuration des eaux.

Nous pouvons ainsi attendre le printemps, mais je pense qu'il faudra agir rapidement dès ce moment là.
Bien cordialement

MUNICIPALITÉ



DE
L'ABBAYE

L'Abbaye, le 22 novembre 1966

Monsieur
Charles -Edouard Rochat
Ancien syndic

LES BLOUX

Concerne: ruines du Clôître des Prémontrés

Monsieur,

Revenant sur la question de la reconstitution des vestiges de l'ancien Couvent de l'Abbaye, nous vous informons que la Municipalité n'a pas perdu de vue cette affaire.

Lors d'une inspection du Temple et du cimetière, nous avons pu nous rendre compte que la façade de cet édifice ne convenait pas à cette reconstitution, les styles n'ayant aucun rapport, cela ne conviendrait pas à l'oeil et nous risquons d'enlaidir la façade de ce Temple.

Pour ce qui concerne le point de vue de la Municipalité l'endroit qui conviendrait le mieux pour cette reconstitution, c'est la façade Nord-Est de la Tour, soit la façade qui se trouve à gauche de l'entrée du cimetière. Nous vous demandons donc de voir l'affaire et de nous faire part de vos observations éventuelles.

Nous vous présentons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

L'ABBAYE, le 10 décembre 1966

A la Municipalité de la Commune
de l'ABBAYE.

Concerne vestiges du cloître des Prémontrés.

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Votre communication du 22 novembre a eu toute notre attention. Nous sommes heureux de savoir que vous êtes maintenant d'accord avec nous, soit que la façade du Temple ne convient pas du tout comme emplacement de reconstitution, et vous dites fort bien que les deux styles d'architecture, n'ayant aucun rapport, enlaidiraient l'édifice, sans mettre suffisamment en valeur les magnifiques sculptures.

Nous allons étudier votre suggestion de les adosser à la face nord-est de la Tour. A priori, cela semble réalisable, ~~mais~~ à la condition que l'Etat donne son agrément, ce qui n'est pas certain.

Nous ne vous cachons pas, cependant, que l'idée de reléguer ces pierres si vivantes au...cimetière, fait penser de prime abord à un enterrement. Il se peut qu'en les voyant en cet endroit, certains fassent la réflexion que la Terre de l'Abbaye a de plus grands hommes dessous que dessus.

Nous nous permettons d'insister, une fois de plus, pour que vous étudiiez à fond la possibilité de donner suite à notre proposition d'utiliser l'emplacement de la voûte, propriété communale, pour cette réédification, ceci, bien entendu, sous réserve de l'approbation du Service cantonal compétent.

En vous assurant de notre volonté d'agir au mieux en vue de la conservation des témoins de l'histoire fastueuse qui a rayonné en son temps depuis la Domus Dei des rives de la Lyonne, nous restons à votre disposition, et nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs, nos salutations respectueuses

J. Cluau Ferns

Charles Edouard Pochat
L. Cluau Ferns

MUNICIPALITÉ



DE
L'ABBAYE

L'Abbaye, le 13 décembre 1966

Monsieur
Charles-Edouard ROCHAT
Ancien syndic
LES BIOUX

Concerne: vestiges de l'ancien couvent de l'Abbaye

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 10 crt., et la Municipalité en a pris connaissance dans sa dernière séance.

Nous ne comprenons pas très bien votre insistance de reconstituer ces vestiges contre la façade du bâtiment LOMBAY, en tout état de cause, il ne nous appartient pas de vous en donner l'autorisation vu qu'il s'agit d'une propriété privée. Du reste cette façade va être reconstruite, avec ouverture de fenêtres, et, de ce fait, il serait très difficile de trouver un emplacement judicieux.

Vu que la façade Nord-est de la Tour ne semble pas recevoir votre approbation, nous vous proposons une autre façade orientée la même chose, c'est celle de la Cure de l'Abbaye, il semble à notre humble point de vue que cet emplacement serait idéal, ne gênerait personne, et serait assez visible.

Nous vous présentons, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Vestiges du cloître
des Prémontrés.
l'ABBAYE.

Les Bioux, le 31 janvier 1967

Monsieur l'archéologue cantonal,
NYON.

Cher Monsieur,

Depuis notre correspondance du 16.10.66, il a été échangé: Municipalité, le 22 novembre: "Revenant sur la question de la reconstitution des vestiges de l'ancien Couvent de l'Abbaye, nous vous informons que la Municipalité n'a pas perdu de vue cette affaire.

Lors d'une inspection du Temple et du cimetière, nous avons pu nous rendre compte que la façade de cet édifice ne convenait pas à cette reconstitution, les styles n'ayant aucun rapport, cela ne conviendrait pas à l'œil et nous risquerions d'enlaidir la façade du Temple. Pour ce qui concerne le point de vue de la Municipalité, l'endroit qui conviendrait le mieux pour cette reconstitution, c'est la façade Nord-Est de la Tour, soit la façade qui se trouve à gauche de l'entrée du cimetière. Nous vous demandons donc de voir l'affaire et de nous faire part de vos observations éventuelles.

Nous vous présentons, etc. Municipalité. "

le 10 décembre, notre lettre signée Dr. Convert, Pasteur Chautems et le soussigné, dont voici copie.

Le 13 décembre, de la Municipalité: " Nous avons bien reçu votre lettre du 10 déc. et la Municipalité en a pris connaissance dans sa dernière séance. Nous ne comprenons pas très bien votre insistance de reconstituer ces vestiges contre la façade du Bâtiment LOMBAY, en tout état de cause, il ne nous appartient pas de vous en donner l'autorisation vu qu'il s'agit d'une propriété privée. Du reste, cette façade va être reconstruite, avec ouvertures de fenêtres, et, de ce fait, il serait difficile de trouver un emplacement judicieux. Vu que la façade Nord-est de la Tour ne semble pas recevoir votre approbation, nous vous proposons une autre façade orientée la même chose, c'est celle de la Cure de l'Abbaye, il semble à notre humble point de vue que cet emplacement serait idéal, ne gênerait personne, et serait assez visible. Nous vous présentons.....

Cette dernière solution est facilement acceptable, si l'on admet de "remiser" ces vestiges là où ils gênent le moins.

Je pensais que rien ne pressait, et que nous pouvions facilement attendre au printemps, mais il se passe ceci:

La Municipalité a décidé en principe de construire un nouvel Hôtel de Ville sur un autre emplacement, avec désaffectation de l'Hôtel actuel, qui est offert en vente pour une autre destination. Il n'est ainsi pas possible de prévoir comment ce bâtiment sera aménagé côté de la partie sinistrée.

D'autre part la mise à l'enquête pour ouverture de fenêtres dans la façade de la maison Lombay est ouverte, délai d'opposition 6 février 1967, soit à la date de votre retour. A toutes fins utiles, et sans préjuger des décisions ultérieures, j'ai voulu réserver l'avenir, et j'ai demandé au Département des Travaux Publics qu'il fasse application de l'article de loi qui prolonge de dix jours le délai de fermeture de l'enquête.

Nous obtenons ainsi un sursis que je vous prie d'utiliser au mieux, en me faisant part de votre avis, sitôt votre retour.

Nous restons, M.M. Chautems et Convert et moi-même à votre entière disposition, tout en soulignant le fait que l'on peut aussi envisager une construction indépendante à proximité de l'emplacement du cloître. Il faut aussi admettre qu'en se plaçant du point de vue esthétique seul, l'utilisation de la Tour, telle que préconisée par la Municipalité, offre des agréments certains.

Je joins à la présente:

Un relevé cadastral

Un croquis grossier représentant le Temple et l'immeuble LOMBAY.

En attendant vos nouvelles, je vous présente, Monsieur l'Archéologue, mes salutations bien cordiales

Annexes: ment.

Charles-Edmond Rebat

Expédition: Mr. l'Archéologue
Mr. Chautems,
Mr. Convert.

ARCHEOLOGUE CANTONAL.

En communication
à Monsieur le Pasteur Chautems
qui voudra bien transmettre à Monsieur le Docteur Convert
et retour à
votre dévoué

Charles-Edouard Rochat

13 février 1967

11 février 1967

Transmise à Monsieur le Docteur
Convert. Avec mes meilleurs
saluts.

14 fév. 1967

Chautems

*réclamations pour le divouement
de notre président.*

Municipalité
de

1341 - L'Abbaye

*Retour à Dr. Ch. Ed. Rochat
sur le remerciement pour
sa efficace activité*
*Dr. Blaise Convert
Le Pont*

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Vous avez mis à l'enquête publique une demande
d'ouverture de fenêtres dans une façade de la maison Lombay
dans votre commune.

Je suis au regret d'exprimer ici une opposition
à ce projet.

Mon opposition est fondée sur la loi de 1950 sur
la conservation des antiquités et monuments historiques. Nous
nous trouvons en effet à peu de distance de votre église et
de son clocher qui font l'objet d'un classement de monument
historique.

D'autre part le problème de l'emplacement définitif
des arcs gothiques retrouvés après l'incendie n'est pas
résolu. L'un des emplacements possibles est précisément devant
la façade Lombay, sur propriété privée de votre commune.

Je pense qu'il faut tout d'abord résoudre le problème
des arcs gothiques et qu'il faut par conséquent réserver
jusqu'à la décision à prendre l'utilisation éventuelle
de l'emplacement situé devant la façade Lombay.

Comme le terrain dont il s'agit est propriété
privée de votre commune, vous avez le droit absolu de refuser
les ouvertures dont il s'agit.

Au surplus, il ne s'agit cependant pas d'une
décision définitive; il s'agit simplement de réserver ces
possibilités jusqu'au moment où l'on pourra choisir l'em-
placement définitif pour les arcs gothiques à reconstruire.

J'attendais le retour du printemps pour provoquer
le choix définitif pour la place dont il s'agit. Mais s'il y
a une urgence, je pourrai provoquer à bref délai le choix
dont il s'agit. Il faudra bien entendu que vous y participiez,

ce qui facilitera la solution à trouver.

Jusque-là, je vous demande de ne pas autoriser d'ouverture dans la façade Lombay.

Au surplus, s'il n'y avait pas eu le malheureux incendie que nous avons connu, cette façade serait toujours bâtie et obstruée.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

copie à Monsieur Charles-Edouard RoCHAT avec mes bonnes salutations.

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Severet

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

20 février 1967

Monsieur le Syndic
de
1341 - L'ABBAYE

Monsieur le Syndic,

Après étude du problème des arcs gothiques il semble qu'il faut exclure les emplacements situés du côté de la cure et de votre hôtel de ville, pour les placer. De même le campanile ne peut pas servir pour cela.

On doit rester dans la zone entre l'église et la maison Lonbay. C'est pourquoi je pense qu'il serait opportun de ne pas autoriser pour le moment les ouvertures de portes ou fenêtres sur la façade Lonbay qui a été dégagée par une démolition.

Je mets à l'étude d'une manière approfondie la reconstruction et vous ferai part en temps et lieu de la ou des solutions envisagées, en vue d'une reconstitution définitive.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, l'expression de mes sentiments distingués,

|| Copie pour M. Charles-Edouard Rochat, ancien syndic,
avec mes compliments distingués,

Communiqué à M.M. Chautems et Convert le 21.2.67.

28 février 1967

Département de L'I.P. et des C.

Monsieur
l'Archéologue cantonal
1260 NYON

Concerne: vestiges de l'ancien Couvent de l'Abbaye

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre lettre du 20 oct., et vous assurons que son contenu n'a pas été sans étonner manifestement la Municipalité lors de sa dernière séance.

En effet, nous croyions cette affaire de reconstitution d'arcades réglée, car vos délégués de la Commune s'étant déclarés d'accords sur le futur emplacement.

Nous ne pensons pas que la façade du bâtiment Lombay soit indiquée pour y placer ces vestiges, la Municipalité ne pouvant pas, d'autre part, s'opposer à l'ouverture de fenêtres dans cette façade devenue extérieure à la suite de l'incendie du 25 février 1966, et orientée au Sud, c'est la raison pour laquelle elle délivrera le permis de construire en temps opportun. C'est du reste une propriété privée, et il ne semble pas que les autorités puissent en disposer à leur guise.

Dans le but de liquider cette affaire, nous vous informons que nous sommes à votre disposition, notre Municipalité tient séance chaque lundi après-midi, et c'est bien volontiers que nous vous recevrons le lundi 13 mars prochain dès 16 heures.

Pour la bonne règle, vous voudrez bien confirmer et, c'est dans cette attente que nous vous présentons, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

6 mars 1967

Municipalité
de

1341 - L' ABBAYE

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Je vous remercie de votre lettre du 28 février. Aucun emplacement n'a encore été choisi pour remonter les arcades gothiques retrouvées dans votre commune et qui sont le seul monument médiéval de toute la Vallée de Joux. Je note simplement que vous aviez le droit parfait de refuser, pour le moment, des ouvertures sur la façade nouvelle des bâtiments Lombay puisque ces ouvertures donnent sur une propriété communale privée, non sur le domaine public.

Quoiqu'il en soit il est inutile que je vous voie le 13 mars car l'étude de la reconstitution confiée à un architecte spécialisé ne fait que commencer.

Je préfère attendre pour vous proposer une entrevue que j'aie des propositions précises à vous faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Severin

Charles Edouard Rochat
Valmont 1341 LES BIoux.

Les Bioux, 7 mai 1967

Monsieur Edgar Pelichet,
Archéologue cantonal
1260 N Y O N.

Concerne l'Abbaye, reconstitution.

Cher Monsieur,

A la suite de notre entrevue, en rentrant chez moi, je me suis rendu sur place, et j'ai constaté que la solution que vous avez envisagée consistant à la reconstruction des "arcades" contre le mur du cimetière, entre la tour et l'immeuble dont une partie appartient à Mr Lombay pose des problèmes.

La distance n'est que de 19 mètres, environ
Le mur du cimetière n'a que 9 mètres
La propriété communale a 7 mètres de largeur
La hauteur des arcades étant d'environ 4 mètres,
le "toit" de protection arrivera à la hauteur des
avant-toits soit de l'église soit de l'immeuble voisin.
Le volume de la construction sera très conséquent, en
regard de la place disponible; il faut compter
vide entre les colonnes de base = 2,80 m. ,
largeurs de celles-ci 0.70 m.

il faut ainsi: pour une arcade 4,20 m

deux 7,70 m

éventuellement trois 11,20 m.

hauteur, comme indiqué plus haut, environ 4 m.

Ci joint une esquisse et une copie du plan cadastral.

En vous remerciant ma satisfaction pour les assurances
que vous avez données quant à la prochaine réalisation
des travaux de l'Abbaye, je vous présente, cher Monsieur,
mes salutations bien cordiales

Annexe mentionnée

Copie à M.M. Chautems, pasteur
Concert, docteur

Charles Edouard Rochat
Valmont 1341 LES BLOUX.

Les Bloux, 3 juillet 1967.

Monsieur l'Archéologue cantonal
NYON.

Concerne l'Abbaye.

Cher Monsieur,

Votre lettre du 10 juin dernier est restée sans réponse: Motif, Vacances de Mr. le Pasteur, puis mission spéciale de celui-ci en France. Entre temps, Mr. Convert, Docteur est parti pour un mois; je croyais que son départ ne serait pas avant le 6 courant.

Rendus sur place ce jour, Mr. Chautems et moi-même avons examiné votre proposition de placer la construction dans la partie large entre le temple et l'immeuble Lombay. A cause de son volume, surtout sa hauteur en regard de la largeur dont on dispose, on peut justifier des objections. En tout état de cause, il conviendra de poser un gabarit avant tout. En revanche, nous nous demandons si on ne pourrait pas déplacer cette reconstitution contre bise, de l'autre côté du temple. Ci joint un croquis: en rouge, 3 emplacements possibles, en bleu, votre proposition.

Dans cette région, l'espace n'est pas restreint. Il y aurait peut-être possibilité de combiner le couvert de fontaine avec la nouvelle construction.

Je ne compte pas m'absenter pour plus de deux ou trois jours durant la période de vacances. Mr. le Pasteur et moi-même restons à votre disposition

Bien cordialement

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adresser la correspondance à :
Archéologue cantonal
Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

8 août 1967

Municipalité de
1341 - L'Abbaye

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Ruines du cloître

Le projet de reconstruction des ruines est maintenant fait. Je tiens à vous rappeler que les arcades représentent le plus remarquable exemple de gothique flamboyant du Canton de Vaud et peut-être même de la Suisse romande.

Je vous demande de bien vouloir consentir à la reconstruction de cet arc dans un petit pavillon selon les plans ci-joints.

La construction se trouverait en avant et de côté de votre église. Elle occupera au maximum 10 m. de long et 4 m. de largeur. Elle a la forme d'un couvert, car le mur du fond portera les sculptures qui ne peuvent pas entrer dans l'un des arcs remontés aux façades.

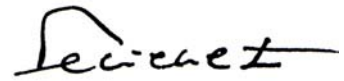
Je ne verrai aucun inconvénient à ce que vous fassiez sous le couvert une fontaine.

1.- Vous seriez bien aimables de me donner votre accord avec ce projet;

2.- de m'indiquer aussi dans quelle mesure votre commune pourrait participer aux frais. Le devis est de frs 42'000.-. L'Etat de Vaud va faire un gros sacrifice dans cette reconstruction en faveur de votre commune comme de la Vallée de Joux dont ce sera le plus beau monument gothique. Il ne pourra pas financer cela tout seul et devra sans doute demander un subside à quelque industrie. A ce sujet, vous pouvez nous donner quelques adresses d'entreprises susceptibles de collaborer; je vous en serai très reconnaissant.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Annexes : plan de situation et projet.



Pierres fines pour horlogerie
Polissages soignés à façon

VICTOR BERNEY S.A.
VERS - CHEZ - GROSJEAN
(Suisse) Vallée de Joux Tél. 85 57 68

Vers-chez-Grosjean, le 4 septembre 1967

Copie

Archéologue cantonal

1260 Nyon

Monsieur,

Suite à votre lettre du 29 août 1967, j'ai le plaisir de vous dire que vous pouvez compter sur un versement de 1000 francs de ma part.

J'espère que vous arriverez à la réalisation de votre projet, et que vous pourrez remettre en valeur les vestiges retrouvés dans le village de l'Abbaye.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Victor Berner

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

29 novembre 1967

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Ancien syndic
1347 - Les Bioux

Monsieur,

Petit à petit, je reçois l'appui de contributions pour la protection du pavillon qui sera à construire. Mais nous sommes encore loin de compte et c'est pourquoi je n'ai pas encore voulu voir la Municipalité ne sachant pas quel sens on peut avoir pour réaliser le projet, que ce soit à un endroit ou à un autre.

Ce qui m'inquiète c'est que je suis avisé de divers côtés que les pierres ne sont pas à l'abri ni des intempéries ni des voleurs.

Avec votre Comité, j'aimerais que vous preniez les mesures nécessaires, quitte à ce que l'Etat rembourse l'achat de plastique pour recouvrir les tas de pierre et quelques piquets pour que ce soit clôturé jusqu'au sol. Si vous avez des débours à ce sujet, vous m'enverrez les factures tout simplement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Charles Edouard Rochat
Valmont 1341 LES BLOUX.

Les Bioux, 30 novembre 1967

Monsieur l'Archéologue cantonal
NYON.

Monsieur,

Suite à votre communication du 29 novembre courant, je vous informe que je passe commande de plastique pour remplacer celui de l'hiver dernier, qui est maintenant déchiré, mais qui a suffi pour mettre les pierres à l'abri.

Cette solution me semble préférable à celle du transfert en un local (très difficile à trouver) au risque de les endommager durant les manipulations: il y a des blocs qui sont très lourds.

Pour le surplus, et ainsi que je l'ai expliqué à Monsieur votre Secrétaire lors d'un passage en vos bureaux, je reste convaincu qu'une entrevue de tous les intéressés est le meilleur moyen de faire avancer les choses; j'espère gagner à notre cause ceux qui doutent encore de la valeur des témoins de l'histoire du Pays, (Je pense notamment à certains de nos Municipaux)

Je dois vous avouer franchement que les membres de notre comité, et moi même en particulier, sommes très déçus de devoir prendre des mesures pour "hiverner" une seconde fois ces pierres toujours en vrac. Nous sommes bien loin du bel entrain qui nous permis de les récupérer.

Les lettres aux industriels ont été remises personnellement par nous trois, avec recommandation verbale. Je sais que la Société industrielle et commerciale de La Vallée de Joux en a discuté favorablement, mais elle attend une prise de position de la Municipalité avant de faire des recommandations à ses membres.

D'autre part, l'extrait du procès verbal de la séance du Conseil communal de l'Abbaye du 20 novembre 1967, paru dans la Feuille d'Avis de La Vallée, est rédigé en ces termes..... Les fragments d'anciennes voûtes gothiques, récupérées après l'incendie de l'Abbaye, attendent toujours une mise en valeur. Il existe à ce sujet un projet de l'archéologue cantonal (devis Fr. 43000.-) Diverses sollicitations ayant été adressées pour réunir la somme nécessaire, M. Michel Reymond demande à connaître la position de la Municipalité dans cette affaire. M. le Syndic déclare que la commune aimerait pouvoir discuter de projet avec l'archéologue cantonal, il semble, en effet, qu'on puisse mettre en valeur et conserver ces témoins du passé à moindres frais.

Je suis, par contre, très satisfait de savoir que, de divers côtés, on vous avise que les pierres ne sont à l'abri ni des intempéries, ni des voleurs.

En espérant que cela ne sera bientôt plus le cas, je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées

Charles Edouard Rochat

décembre 1967

Dépraz & Cie,
Mécanismes d'horlogerie
LE LIEU.

Concerne vestiges du couvent des Prémontrés
à l'ABBAYE,

Messieurs,

C'est avec reconnaissance que j'ai enregistré votre offre de participer à la reconstitution des arcs gothiques par un apport de Fr.500.-!

Il est réconfortant de voir les entreprises qui font actuellement la prospérité de notre Vallée s'intéresser au passé et à la mémoire de ceux qui ont fait notre Pays, et surtout venant de la part des gens du Lieu qui ont souvent eu des démêlés avec les abbés et les religieux des bords de La Lyonne.

En vous réitérant mes remerciements, je vous présente, Messieurs, mes salutations bien cordiales

Copie à Mr.l'archéologue cantonal
en l'informant que les pierres sont maintenant
sous polyéthylène

Copie à Monsieur Blaise CONVERT, Le Pont
pour information.

ARCHEOLOGUE CANTONAL

1260 NYON

25 janvier 1968 MG/ac

Monsieur,

Pour revenir à l'échange de correspondances que nous avons eu concernant la conservation des deux arcs en gothique flamboyant de l'Abbaye, nous avons le plaisir de vous informer que dans sa séance du 23 courant, le Conseil d'administration de Parechoc S.A. a décidé de tenir à votre disposition la somme de Fr. 1000.-.

Nous vous signalons toutefois que cette somme ne pourra être débloquée que lorsqu'une entente aura été prise entre vous-même et la Municipalité de l'Abbaye quant au projet définitif d'un emplacement choisi en commun.

Nous attendons confirmation de cet arrangement pour vous faire parvenir la somme à l'adresse que vous voudrez bien nous indiquer.

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

KIF PARECHOC S.A.

avec mes meilleurs sentiments
[Signature]
Dr. Blaise Convert
Le Pont

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

10 juin 1968

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Ancien Syndic
1341 LES BIOUX

Cher Monsieur,

J'aurai entrevue avec la Municipalité de
l'Abbaye ce jeudi à 11 heures. Mais je pense qu'il vaut
mieux que je sois seul avec avant d'aller plus loin.

Je vous tiendrai au courant du résultat.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression
de mes sentiments distingués.



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

26 septembre 1968

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Valmont

1341 - LES BIOUX

Monsieur,

J'ai enfin obtenu de la Municipalité de l'Abbaye une lettre autorisant expressément la reconstruction des arcs gothiques. Le terrain choisi avec elle est celui qui longe l'église côté lac, où il y a actuellement quelques arbres desséchés.

J'ai dû me résoudre à accepter ce projet devant les projets communaux relatifs à la place elle-même; une autre solution n'était pas possible.

M. Jaccottet s'est remis au travail pour adapter son projet. Dès que ce sera fait nous récapitulerons combien nous avons de promis pour subsidier et le problème financier résolu, nous passerons à la réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Charles Edouard Rochat
Valmont 1341 LES BIOUX.

Les Bioux, 28 septembre 1968

Monsieur Edgar Felichet
Archéologue cantonal
1260 NYON,

Monsieur,

Je vous remercie pour votre communication du 26 septembre courant, qui fait suite à votre avis du 10 juin écoulé.

J'en prends acte, tout en faisant remarquer que l'emplacement choisi n'a qu'environ 7 mètres de largeur, et que s'il faut respecter les 3 mètres réglementaires concernant les constructions à proximité des fonds voisins, il ne restera pas grand'chose.

S'il m'est permis de faire une suggestion, je l'exprime au moyen du trait bleu sur le croquis ci dessous.

Veillez agréer, Monsieur l'Archéologue, mes salutations empressées



Charles Edouard Rochat
Valmont 1341 LES BLOUX.

Les Bloux, 28 septembre 1968

Messieurs Pasteur G. Chautems, l'Abbaye
Docteur B. Convert, Le Pont.

Concerne les "ruines de l'Abbaye".

Le 10 juin, Mr. l'Archéologue cantonal m'a écrit:

" J'aurai entrevue avec la Municipalité de l'Abbaye ce jeudi à 11 heures. Mais je pense qu'il vaut mieux que je sois seul avant d'aller plus loin."

le 26 septembre, du même:

" J'ai enfin obtenu de la Municipalité de l'Abbaye une lettre autorisant expressément la reconstruction des arcs gothiques. Le terrain choisi avec elle est celui qui longe l'église côté lac, lac où il y a actuellement quelques arbres desséchés.

J'ai dû me résoudre à accepter ce projet devant les projets communaux relatifs à la place elle-même; une autre solution n'était pas possible.

Mr Jacquot s'est remis au travail pour adapter son projet. Dès que ce sera fait nous récapitulerons combien nous avons de promis pour subsides, et, le problème financier résolu, nous passerons à la réalisation."

Vous trouverez ci-jointe copie de ma réponse; elle est un peu sèche; j'aurais bien voulu qu'il en soit autrement.

Bien cordialement

Annexe: une copie de lettre

M. Edouard RoCHAT
Mont 1341 LES BIoux.

Les Bioux, 30 septembre 1968

Monsieur l'archéologue cantonal
NYON.

Concerne arcs gothiques l'Abbaye.

Monsieur,

La question de l'emplacement pour la reconstruction me préoccupe à nouveau. A la suite des déceptions successives, je pensais en être venu à un complet désintéressement.

Cependant, après une nuit d'insomnie, je me suis rendu sur place ce matin, et je me permets une nouvelle suggestion:

Reprenant l'idée que vous avez fixée par votre dessin, que je vous retourne ci-joint, il me paraît qu'on pourrait la réaliser, mais en construisant plus bas, dans le cimetière, à l'angle nord ouest de la tour, selon trait bleu du croquis ci-dessous. La construction à ériger formerait plus tard la clôture, lorsque la partie ainsi mise en dehors pourra être désaffectée. Il y a là quelques tombes datant de 1914 à 1930, mais il y a une concession accordée à une famille qui ne semble plus avoir d'attaches à l'Abbaye (date 1927) et, sur le côté, une tombe datant de 1961. Des dalles horizontales marquent les deux emplacements.

Le terrain indiqué est en contrebas, environ 1,20 m. plus bas que le pied du mur du cimetière. Les arcs seraient ainsi presque au même niveau qu'initialement; en démolissant le dit mur, quitte à le remplacer provisoirement par un treillage, la construction serait assez bien en vue, en attendant que la désaffectation de ce coin de cimetière intervienne, ce qui permettra d'enlever la "bosse" formée très certainement par des remblais anciens, et de remettre en valeur le pied de la tour, côté temple et village.

Il y a 11 mètres entre l'angle du contrefort de la tour et l'extérieur du cimetière.

Veuillez agréer, monsieur l'Archéologue, mes salutations empressées

Annexe: un dessin



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

1er octobre 1968

Municipalité
de
1341 L'ABBAYE

Monsieur le Syndic, Messieurs,

Lorsque nous avons envisagé l'emplacement à côté de l'église, nous n'avons pas pensé à la condition légale du recul de 3 m. de toute construction à partir de la limite de la propriété voisine. De la sorte il faudrait acquérir une servitude du voisin ce qui n'est pas certain. Et avec un recul de ce genre, nous n'avons alors plus la place pour rebâtir les arcs.

Mais il y a encore un endroit presque comparable et qui ne gênerait pas le projet de place ; ce serait à cheval sur les deux parcelles qui sont l'une à l'Etat, l'autre à votre commune de l'autre côté de l'église. Je vous situe cet emplacement par le croquis ci-joint. Si votre commune est aussi d'accord avec ce projet, je demanderai à l'Etat son accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Annexe : ment.

Copie à titre confidentiel à M. Charles-Edouard Rochat, Valmont, 1341 Les Bioux, avec mes compliments distingués.

Deuret

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

3 octobre 1968

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Valmont
1341 - LES BIOUX

Monsieur,

Je vous remercie infiniment de votre dernière lettre. C'est encore une solution possible que la dernière dont vous parlez.

Je vais voir avec l'architecte ce qu'il en pense.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

De la Roche

L'Abbaye, le 3 octobre

+

Paroisse de L'Abbaye

Cher Monsieur,

Merci pour vos envois et votre travail. Vraiment il faut beaucoup de patience pour arriver à quelque chose. Votre dernière proposition me semble meilleure que celle de l'archéologue. Il y aura peut-être opposition de la part de ceux qui tiennent à la vue...

Je souhaite que l'entreprise trouve bientôt sa réalisation.

Avec mes meilleurs regards

R. Chautems

Charles Edouard Rochat
Valmont 1341 LES BIoux.

Les Bioux, 10.9.69

Monsieur l'archéologue cantonal
NYON.

Concerne ruines de l'Abbaye.

Monsieur l'archéologue,

Je crois qu'il est de mon devoir de vous annoncer que les magnifiques pierres sculptées commencent à être envahies par une mousse verdâtre, et qu'en outre, il s'est produit quelques fissures qui courront devenir néfastes lors des prochaines gelées

Avec parfaite considération

Charles Edouard Rochat

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Monuments historiques

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

16 septembre 1969

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Valmont
1341 - LES BIOUX

Monsieur,

Merci de votre lettre. Vous avez bien fait de m'écrire. Tout est en panne à cause d'un service de l'Etat qui examine un échange de terrain qui pourrait être fait à côté de l'église, en vue d'y rebâtir les arcs.

Je ^{lui}communique votre lettre dans le but qu'on se hâte d'en finir. Il faut évidemment que je sache tout d'abord quel est le terrain mis à notre disposition.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Seurret

MUNICIPALITÉ



DE
L'ABBAYE

2632

Copie

L'Abbaye, le 3 février 1970

Département de l'Instruction
Publique et des Cultes
l'Archéologue cantonal
1260 NYON

Concerne: vestiges gothiques à l'Abbaye

Monsieur,

Nous revenons sur le contenu de votre lettre du 19 décembre 1968 qui faisait suite à une importante correspondance au sujet de l'objet cité en référence.

Cette lettre disait en substance, " Je vous tiendrai au courant de la suite".

Nous désirons tout spécialement liquider cette affaire, c'est la raison pour laquelle nous attendons vos prochaines nouvelles.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic: Le Secrétaire:

COPIE à Mr. Charles-Edouard Rochat
ancien syndic, Les Bioux, pour son
information.

pour la Municipalité

Le Syndic:

Le Secrétaire:

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

4 février 1970

Monsieur Charles-Edouard Rochat
Vallon

1341 - LES BIOUS

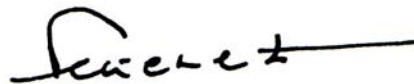
Cher Monsieur,

Merci de votre aimable réponse du 24 janvier au Travaux publics.

Nous prenons note de vos indications auxquelles il sera donné suite.

En ce qui concerne les vestiges des arcs gothiques, sans qu'il y paraisse, cela fait des progrès. Le Service des Bâtiments d'Etat s'est chargé de la suite. Il a réglé la question des terrains et je pense que nous pourrons envisager la réalisation pour cette année.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Les BioUX, 7 février 1970

Municipalité de et à
l'ABBAYE.

Concerne arcs gothiques du cloître des Prémontrés.

Monsieur le Syndic, Messieurs,

C'est avec une grande satisfaction que j'ai pris connaissance de votre lettre du 3.2.70 adressée à l'archéologue cantonal, et je vous remercie bien vivement pour m'en avoir adressé copie.

J'espère toujours que les précieux vestiges du temps où l'Abbaye rayonnait spirituellement et matériellement sur une bonne partie du Pays de Vaud et même plus loin, trouveront une place pour leur réédification.

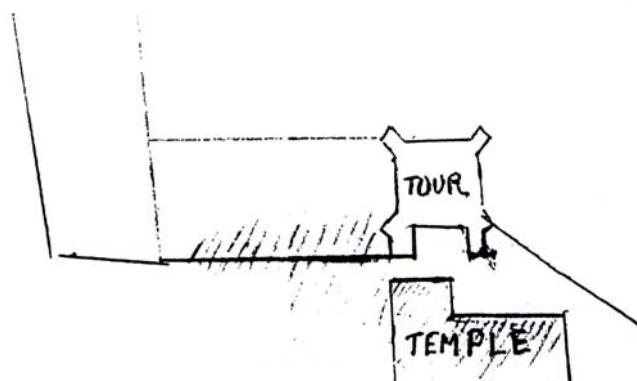
En son temps, j'ai fait des propositions qui n'ont pas été retenues. Je précise que cette reconstruction présente un gros volume: 4 mètres de haut, et environ 11 mètres de long si l'on réédifie les trois voûtes dont les bases ont été récupérées, ce qui, à mon avis exclut l'emplacement au vent du temple qui serait ainsi presque complètement masqué. Je sais que l'on envisage de construire à bise du dit temple, et cette solution est valable.

Il y en aurait peut-être une autre: dans le cimetière, selon trait rouge du croquis ci-dessous. Cela provoquerait la disparition graduelle de la partie contiguë. Sauf erreur, il n'y qu'une concession, celle de la famille Rairoux, dont on n'entend plus parler. En attendant, on devrait démonter le mur et abaisser le terrain selon hachures vertes du dit croquis, ce qui dégagerait la tour et la façade de l'église qui en est proche, quitte à mettre, en attendant, une barrière légère en lieu et place du mur.

Historiquement, on resterait dans la réalité, puisque, en échange de ses bons services comme protecteur de l'Abbaye, Aymon de Montferrand La Sarraz a exigé de pouvoir bâtir sa tour, avec d'autres, dans l'enceinte même du couvent, à quelques pas d'une des entrées de l'abbatiale.

En vous priant de m'excuser pour vous avoir entretenu si longuement d'une affaire qui me tient particulièrement à coeur, je reste à votre disposition, et vous prie d'agréer, Monsieur le syndic, Messieurs, mes salutations bien cordiales

Charles Edouard Rochat





CANTON DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DE L'URBANISME ET DES BATIMENTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Municipalité de l'Abbaye

1341 L'ABBAYE

N/réf. AN/mb V/réf.
N° 1292

1005 Lausanne, le 2 octobre 1970.
Place de la Riponne 10 ☎ 21 68 62

Concerne : Ancien couvent de l'Abbaye

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Il est exact que le chantier que vous citez dans votre lettre du 8 septembre écoulé est délaissé depuis quelque temps. Nous n'avons qu'un spécialiste pour le moment, en matière de restaurations et avons dû le prêter à M. SCHMID, président de la commission fédérale des monuments historiques pour un chantier à Fribourg. Ces travaux seront bientôt terminés.

Nous avons délégué, mercredi 30 septembre écoulé, M. ANDRE de notre Office, qui a rencontré M. CLERGET, municipal. Il fut entre autres question du local que vous vous êtes engagés de trouver pour y déposer les voussoirs durant l'hiver qui vient. Ce local n'est paraît-il pas encore trouvé.

Lorsque vous aurez découvert une place disponible, vous voudrez bien nous en faire part, nous enverrons alors de suite deux hommes pour s'occuper de ce transport.

Vous voudrez bien mettre un véhicule avec un homme à notre disposition. Vraisemblablement, en deux jours, ce travail pourra être exécuté.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, nos salutations distinguées.

LE CHEF DE SERVICE :
J.-P. VOUGA

13 octobre 1970

Département des Travaux Publics
Service des bâtiments
Monuments historiques
1005 LAUSANNE Pl. Riponne 10

v/réf. AN/mb , No.1292

Concerne: vestiges de l'ancien Couvent de l'Abbaye

Messieurs,

Nous avons pris bonne note de votre accord en vue de déposer, pour l'hiver, les voussoirs de l'ancien Couvent dans l'Abbaye, dans la grange de Mr. André Berney.

En corrélation à cette affaire, nous vous informons que la Commune fêtera l'année prochaine le 400^{me} anniversaire de sa fondation, un comité d'organisation est déjà à l'oeuvre, les manifestations sont prévues le dernier dimanche de juin et le premier dimanche de juillet 1971.

Ce comité prévoit de consacrer, soit un bloc de calcaire du Jura, un bloc de béton, etc. et la Municipalité est à se demander s'il n'y aurait pas la possibilité d'inclure cette dédicace dans la reconstitution des vestiges de l'ancien Couvent, pour cela, il faudrait que cette reconstitution soit terminée pour la fin de juin 1971.

Nous vous laissons donc le soin d'étudier notre proposition et de nous faire part de vos suggestions aussi vite que possible, nous vous en remercions par avance.

Nous vous présentons, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

Municipalité de l'Abbaye

Montant des travaux prévus pour la restitution d'une arcature de l'Abbaye du lac de Joux.

1.	Maçonnerie, M. BERNEY, entrepreneur	Fr 17'500.—
2.	M. ALLAZ, sculpteur	Fr 11'320.—
3.	M. Pierre LACHAT, tailleur de pierre	Fr 4'470.—
4.	Forages (SWISSBORING)	Fr 3'480.—
5.	Ingénieur	Fr 1'800.—
6.	Echafaudages	Fr 5'800.—
7.	Travaux imprévus	Fr 3'800.—

TOTAL : Fr 48'170.—

Lausanne, le 13 avril 1971.

Charles Edouard RoCHAT
Valmont 1341 LES BLOUX

Les Bloux, 14 avril 1971

Municipalité de l'Abbaye

Concerne arcs gothiques du cloître.

Monsieur le syndic, Messieurs,

A toutes fins utiles, je vous rappelle que, en décembre 1967, sur la demande de Monsieur l'archéologue cantonal, le Docteur Convert, le pasteur Chautems et moi-même, avons présenté des listes de souscription à quelques entreprises, afin de recueillir des fonds pour la reconstitution de ces vestiges du couvent des Prémontrés.

La Maison Victor Berney a souscrit Fr. 1000.-
Dépraz et Cie Le Lieu 500.-
Valjoux n'a pas précisé le chiffre,
mais promis son appui,

tandis que Mr. Henri Berney, Parechos m'a avisé qu'il y avait toujours Fr. 2000. "dans un tiroir", à disposition. J'ignore ce qu'ont donné les autres démarches,

Je ne sais si ces offres sont toujours d'actualité, et je vous les indique confidentiellement; il s'est écoulé bien du temps depuis ce moment.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs, mes salutations distinguées

Charles Edouard RoCHAT

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

24 juin 1971.

Municipalité de

1341 L'Abbaye

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Maintenant que l'arc gothique flamboyant de votre commune est debout, chacun peut se rendre compte que les efforts qui ont été faits pour lui se justifient pleinement; le résultat est magnifique.

Je vous signale que si d'autres morceaux viennent à être retrouvés plus tard, je pourrais facilement les faire ajouter au monument actuel.

L'Etat a engagé dans cette reconstruction une grosse dépense ainsi que vous le savez. Je compte sur vous pour provoquer chaque fois que c'est possible des contributions à ce travail. Le plus bel échantillon d'art flamboyant du canton est en effet et en outre le seul morceau gothique de la Vallée de Joux.

Je voudrais vous demander de me procurer une bonne photographie en noir et blanc de l'arc; j'ai l'intention de l'introduire dans mon prochain rapport annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Deveret

29 juin 1971

Département des
Travaux Publics
l'Archéologue cantonal
1260 NYON

Concerne: arc gothique flamboyant à l'Abbaye

Monsieur,

Votre lettre du 24 crt., nous est bien parvenue et vous assurons qu'elle a retenu toute l'attention de la Municipalité.

D'ores et déjà, nous pouvons vous certifier que si d'autres morceaux sont retrouvés plus tard, la Municipalité y vouera le plus grand soin, afin que vous puissiez les faire ajouter au monument actuel.

Nous nous permettons de vous faire remarquer, d'autre part, que, pour le moment, seule la caisse communale a contribué aux frais de reconstruction de cet arc gothique, nous ignorons de quelle façon l'Etat a engagé une grosse dépense à cet effet, il nous serait agréable d'en connaître le montant. A l'avance nous vous remercions pour tous les renseignements que vous voudrez bien nous donner à ce sujet.

A vous lire, nous vous présentons, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic:

Le Secrétaire:

L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

Adressez la correspondance à :
Archéologue cantonal
1260 Nyon

Téléphone Nyon (022) 61 25 14

Nyon, le 13 juillet 1971

Municipalité de
1341 l'Abbaye

Monsieur le Syndic et Messieurs,
L'Arc gothique

pour compléter notre correspondance, je tiens à vous dire que l'ensemble des travaux de reconstruction de l'Arc représente actuellement une dépense de frs 58'119,-sans tenir compte des frais et honoraires de l'architecte Jaccottet qui a fait un projet de pavillon.

Vous avez participé à la dépense pour frs 22'150,-. Il semble qu'il y a des subsides pour 5'500,-. C'est du côté des dons privés qu'il faudrait battre le fer pendant qu'il est chaud de manière à diminuer la participation de l'Etat qui n'a jamais eu à en supporter une aussi grande part pour des Monuments historiques.

En vous remerciant de ce que vous pourrez faire dans ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.





CANTON DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DE L'URBANISME ET DES BATIMENTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Municipalité de la Commune
de et à

1341 L'ABBAYE

N/réf. AN/mb

V/réf.

1005 Lausanne, le 17 décembre 1971.

N°

Place de la Riponne 10 Ø 21 68 62

2008

Monuments historiques - restitution d'une arcature

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Nous nous permettons de revenir à la question du règlement des comptes de la restauration citée en marge.

Le décompte s'établit de la façon suivante :

1.	Somme que vous avez déjà payée (non compris l'acompte de Fr 8'000.- que vous venez de verser à l'entreprise BERNEY)	Fr 22'150.—
2.	Somme payée en 1970 et 1971, par notre Office	Fr 20'788.—
3.	reste à payer : a) entr. BERNEY : solde : Fr 9'600.— b) ingénieur HEFTI : Fr 1'000.— TOTAL : Fr 10'600.—	Fr 10'600.—
	<u>COUT TOTAL :</u>	<u>Fr 53'538.—</u>

Or, cette indication a été omise, ce qui nous a entraînés et déçus...
Dès que nous aurons votre accord, nous vous ferons verser le subside promis.
Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Chef de Service :

J.P. YONGE

Nous avons décidé de vous faire tenir ce solde de compte de Fr 10'600.—, sous forme de subside accordé par notre Office, mais toutefois à la condition que vous mentionniez aussi, sur la plaque commémorative, la collaboration de nos services.

Il avait été bien entendu lors de la séance qui eut lieu le 27 janvier 1971 à l'Hôtel de l'Abbaye, réunissant MM. E. BERNEY, syndic, M. FANTOLI, architecte et l'un de nos collaborateurs, que mention serait faite de la participation financière de l'Etat.

./.

28 décembre 1971

94658

Département des Travaux
Publics
Service de l'Urbanisme et des
Bâtiments
Monuments historiques
1005 LAUSANNE Pl. Riponne 10

v/réf/ AN/ mb. 1698

Concernes: monuments historiques - restitution d'une arcature

Monsieur le Chef de Service,

Nous avons bien reçu votre lettre du 17 crt., nous vous en remercions et vous informons que nous sommes d'accord avec le décompte final des travaux de reconstitution de l'arcature mentionnée ci-dessus, dont le coût total se monte à fr. 53'538.-.

que
l'idée/ Au sujet de la mention sur la plaque commémorative, nous avons encore en mémoire la séance du 27 janvier 1971 à l'Abbaye, où étaient présents, Mr. André, architecte, Daniel Clerget, municipal et M. Fantoli, architecte, et où il a été présenté l'idée de la plaque sur socle tel que réalisé aujourd'hui, l'idée émise a été immédiatement retenue et nous avons passé à l'exécution du texte que vous connaissez. S'il avait été question de mentionner l'aide financière de l'Etat à cette occasion, il aurait été facile de rédiger le texte dans ce sens, mais nous pouvons vous assurer/ ne nous est pas venue, pas plus qu'à votre collaborateur. Dans notre esprit cette inscription explique la beauté de l'arc tout en relatant les événements (incendie et 400^{me} anniversaire), et est tout à fait en dehors des contingences matérielles.

Cela nous étonne et nous déçoit que l'Etat mentionne de cette façon sa participation financière, nous ne voudrions pas que cela se dirige vers une sorte de chantage.

Nous sommes à votre entière disposition, pour une entrevue sur place, dans le but d'étudier l'éventualité de donner, à notre plaque commémorative, un nouveau texte.

Nous attendons, d'autre part, votre virement de fr. 10'600.- soit le solde de la participation de l'Etat aux travaux de reconstitution de cette arcature, nous vous en remercions par avance.

Au plaisir de vous lire, nous vous présentons, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

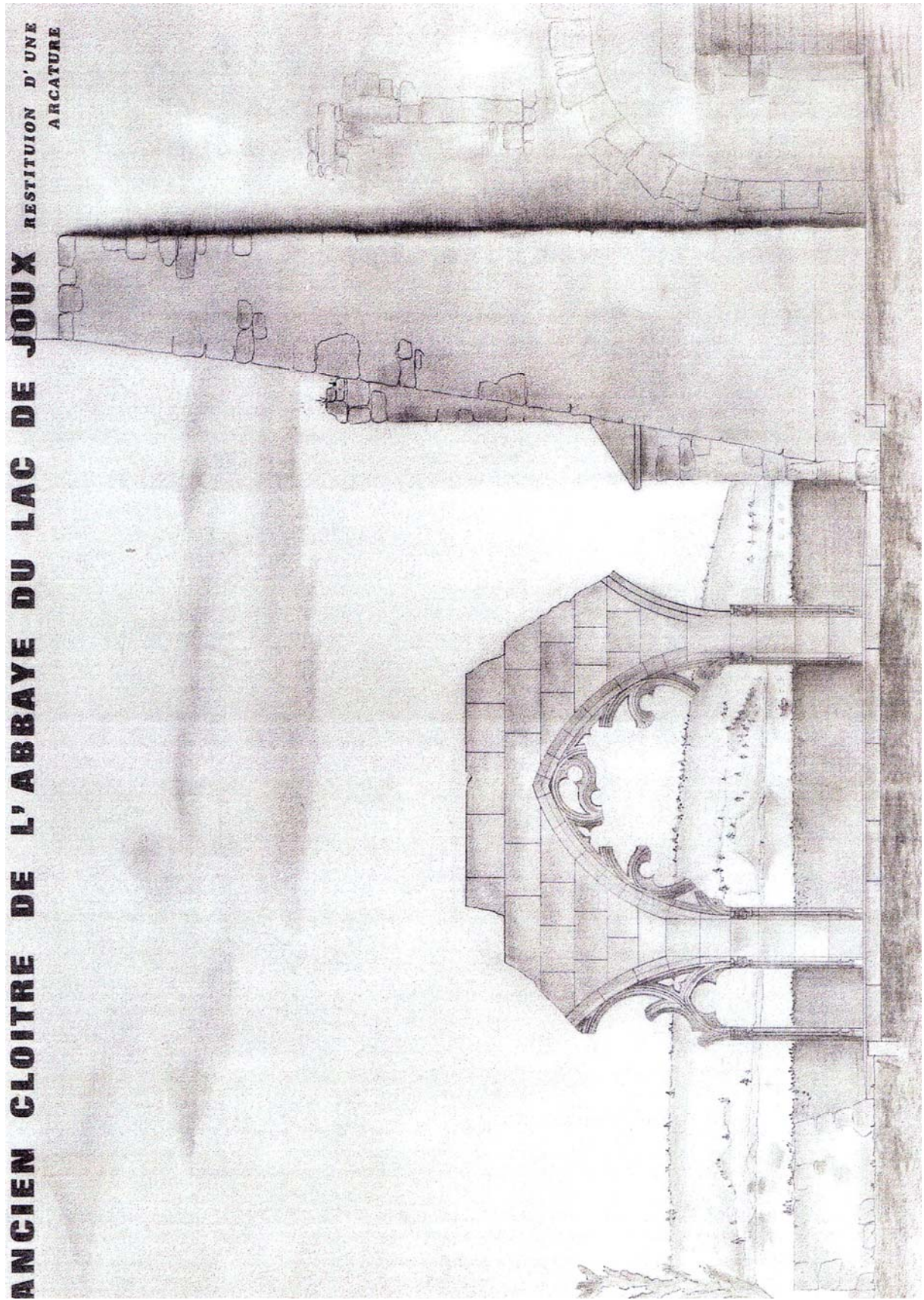
Le Syndic:

Le Secrétaire

COPIE à Mr. Michel Fantoli, arc...
président de la Commission

ANCIEN CLOITRE DE L'ABBAYE DU LAC DE JOUX

RESTITUION D'UNE
ARCATURE



FAVJ

† Charles-Edouard Rochat



M. Charles-Edouard Rochat

Charles-Edouard Rochat nous a quittés. On ne verra plus sa haute silhouette, bien droite, arpenter les chemins : on ne retrouvera pas ce sourire, à la fois malicieux et amical ; on n'entendra plus sa voix un peu cassée répondre à notre question sur sa santé : « ça va bel et bien ! »...

Charles-Edouard Rochat, c'était une personnalité au vrai sens du terme, riche de dons et d'un commerce agréable. A le connaître peu à peu, on découvrait la droiture de cet homme, sa sensibilité profonde ; on appréciait sa discrétion, son respect des autres, de leurs diversités et de leurs opinions.

Son amour du pays était communicatif. S'il est juste que le vrai patriotisme consiste d'abord dans l'amour qu'on porte à son coin de terre, celui où l'on est né, où l'on vit, pour Charles-Edouard Rochat ce fut une réalité vécue tout au long de son existence. Dans le cadre de son village, de sa commune

qu'il dirigea longuement comme syndic ; de sa Vallée tout entière, il sut collaborer au bien commun. Et il le fit toujours en toute conscience, avec la droiture qui le caractérisait.

Servir son pays, cela implique aussi une activité militaire. Ce devoir-là, Charles-Edouard Rochat l'a rempli avec enthousiasme ; il en avait une conception élevée et n'a jamais ménagé son temps ni ses forces pour l'accomplir. Du simple carabinier au premier-lieutenant, en passant par l'adjutant portedrapeau, c'est encore toute une carrière qu'il a consacrée à son pays, et avec quelle fidélité !

On ne peut pas évoquer Charles-Edouard Rochat sans rappeler son activité d'historien. Quelle passion et quelle minutie il a mises à ses recherches ; et quelle joie il avait à fouiller le passé, à l'éclairer pour notre plaisir ! Rappelons simplement sa monographie historique de L'Abbaye, rédigée à l'occasion du 400^e anniversaire de la commune : une œuvre non seulement parfaitement documentée, mais riche et vivante de la culture de son auteur et de son amour pour son petit pays.

Et Charles-Edouard Rochat fut aussi un poète ; que d'occasions où il a réjoui ceux qui l'entouraient en leur lisant les vers sensibles et souvent un brin malicieux qu'il avait composés pour l'occasion !

Oui, monsieur Charles-Edouard, votre départ nous peine et nous attriste. Vous avez été, dans cette Vallée, un grand citoyen. Ce pays, vous l'avez aimé, vous l'avez servi avec dévouement et probité. Vous avez travaillé avec zèle et avec foi à maintenir nos valeurs, nos traditions ; nous ne pouvons que nous incliner devant un passage terrestre aussi exemplaire que le vôtre.

Dz.

^{24H}
Mort de
2 FÉVRIER 1981
Charles-Ed.
Rochat

Avec la mort, samedi matin, de M. Charles-Edouard Rochat, c'est une figure attachante et marquante qui s'efface de cette vallée de Joux à laquelle il était viscéralement attaché. Une région à laquelle Charles-Edouard Rochat s'était entièrement dévoué.

Né aux Bioux, il suivit la voie paternelle et devint horloger. Après différents emplois, il était entré à l'usine Valjoux où il fit l'essentiel d'une carrière professionnelle qu'il poursuivit jusqu'à l'âge de 72 ans. Il dirigea l'atelier des étampes puis fut chef du service des achats.

Radical, Charles-Edouard Rochat s'intéressa très tôt à la vie politique de son village des Bioux et de sa commune de L'Abbaye. Conseiller administratif du village, conseiller communal puis municipal, il fut syndic de L'Abbaye de 1946 à 1965.

M. Rochat fut juge suppléant puis juge au Tribunal de district de 1932 à 1963. Il fut membre du comité de l'Association forestière vaudoise et membre du conseil d'administration des Forces de Joux. — dr



Charles-Edouard Rochat.